



# ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

## ÉGALITÉ :

Les primes sont au cœur des inégalités salariales de l'Éducation Nationale. Quand certains prônent le mérite, cela produit les choses suivantes : les primes représentent 9% de la rémunération des professeurs des écoles (PE) contre 15% de celle des certifiés. La part des primes est nettement plus importante chez les hommes, professeurs des écoles et certifiés, que chez les femmes. Les femmes effectuent moins d'heures supplémentaires (dans le second degré), moins de missions que les hommes. Les professeurs des écoles ont un salaire net moyen de 2 316 € avec un écart de 250 € entre hommes (2 517 €) et femmes (2 276 €). En principe les PE devraient gagner autant que les certifiés du second degré. Mais ceux-ci gagnent en moyenne 2 624 € avec aussi un écart entre les genres (2 774 et 2 592 €). Chiffres tirés du bilan social du MEN...

## ÉGALITÉ SUITE :

Quels que soient le corps et le secteur, les hommes enseignent davantage à temps plein et sont plus avancés dans leur carrière (TIB plus élevé de 3% à 12% selon les corps et le secteur). Le niveau et la part des primes sont également plus élevés pour les hommes. Pour les professeurs des écoles du public, l'écart de primes est de 37% entre hommes et femmes, avec une surreprésentation des hommes dans les directions d'écoles et sur des établissements de plus grande taille, et dans les missions de remplacement. Dans le second degré, public comme privé, les hommes perçoivent en moyenne 27% (dans le public) à 23% (dans le privé) de primes de plus que les femmes. Cet écart est particulièrement fort parmi les professeurs agrégés et de chaire supérieure (40% dans le public, 45% dans le privé). Les hommes effectuent plus d'heures supplémentaires, percevant, en moyenne tous corps confondus, 47% (dans le public) à 44% (dans le privé) de rémunérations de plus que les femmes. Ils exercent également davantage de fonctions rémunératrices »...

## ÉGALITÉ FIN :

Comme le dit si bien le Bilan social : « Cette analyse officielle de la Depp, un service ministériel, est à mettre en rapport avec la politique salariale de J.M. Blanquer. La revalorisation des enseignants qu'il met en place repose entièrement sur des primes et sur l'augmentation des heures supplémentaires dans le second degré. Alors même que le ministre parle de rééquilibrage entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, elle aura pour effet d'augmenter les inégalités entre eux. Elle aura aussi pour conséquence d'augmenter les écarts entre les sexes dans un ministère qui ne les tolère que trop. A l'Éducation Nationale, si les femmes sont hyper majoritaires, leur part diminue en fonction directe des emplois les mieux rémunérés. ». Quand c'est le ministère qui le dit...

## GRENELLE DE L'ÉDUCATION :

Pascal Papé, ex international de rugby, actuellement directeur du centre de formation du Stade Français, a été nommé à la présidence du 3<sup>ème</sup> atelier de réflexion portant sur « l'encadrement » pour le Grenelle de l'éducation. C'est vrai qu'en matière d'encadrement de joueurs, il s'y connaît le Pascal. En 2015, 3 vertèbres cassées pour l'irlandais Jamie Heaslip grâce à l'amical genou de Pascalou. Ça promet...

## ARGENT MAGIQUE :

La réforme de la voie professionnelle continue pendant la trêve des confiseurs. La machine législative a produit décrets et arrêtés pour soutenir encore et toujours l'apprentissage patronal. Ainsi, 65 nouveaux organismes sont habilités à recevoir la taxe d'apprentissage au détriment de la voie professionnelle scolaire. Mais eux le valent bien !

# Toutes et tous en grève le 26 janvier !

Quelques arguments supplémentaires s'il en était besoin...

**LA REVALORISATION SELON LA MACRONIE**  
**JM Blanquer, 28/01/2018 : "Il y a une légitimité à vouloir payer plus les professeurs dans le futur. Je ferai mon maximum"**

HIÉRARCHIE SANS EFFET GRENELLE	ENSEIGNANT.ES AVEC EFFET GRENELLE
<p>Source : Arrêté du 30/07/20</p> <p><b>RECTEUR.RICES</b> <b>+ 843€</b></p> <p><b>PAR MOIS!</b></p> <p><b>DASDEN</b> <b>+ 468€</b></p>	<p>Source : Note Insee n°1803, 21/6/2020</p> <p><b>-1,5 %</b> de salaire, en 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Report du PPCR</li> <li>- Jour de carence</li> <li>- Point d'indice gelé...</li> </ul>
<p>Source : Arrêté du 30/12/20</p> <p><b>PERSONNELS DE DIRECTION</b> <b>+ 25 millions €</b> sur 2 ans</p>	<p><b>La perte de pouvoir d'achat entre 2000 et 2015 équivaut à</b> <b>2 mois de salaire/an !</b></p>

**BLANQUER ASSUME DE REMPLACER DES POSTES PAR DES HSA. SAUF QUE...**

RAPPORTEUR Députée LREM	AVIS DU SNPEN Syndicat majoritaire des personnels de direction
<p><b>"Il semblerait qu'un seuil ait été atteint. Les auditions ont montré qu'il n'y a plus, dans de nombreux établissements, de créneau horaire disponible ou d'enseignants disponibles et volontaires pour effectuer ces heures"</b></p> <p>Cécile Rilhac</p>	<p><b>"Il y a une difficulté des chefs d'établissements à trouver des professeurs pour assurer ces heures supplémentaires, depuis trois à quatre ans"</b></p> <p>Florence Delannoy</p>

**LES ENSEIGNANT.ES N'EN PEUVENT PLUS !**

**66%** des crédits ajoutés pour les heures supplémentaires **N'ONT PAS ÉTÉ CONSOMMÉS EN 2019 \***

\*12,3 millions sur les 18 millions ajoutés pour imposer la 2ème HSA

Sources : Rapport du Sénat, 09/11/2020

**LES RÉFORMES LIBÉRALES QUI DÉTRUISENT L'ÉCOLE, CA SUFFIT !**

**ÉVOLUTION ENTRE 2008 ET 2020**

Source : DGESCO, Bilans 2nd degré public

**+ 263 411** ÉLÈVES

**+ 1 053** CLASSES

**1 classe ouverte pour 250 élèves**

**ENSEIGNAN.TES**

**- 30 733** POSTES

NOMBRE D'ENSEIGNANTS TITULAIRES DU 2ND DEGRÉ PUBLIC 2008-2020

**5 FOIS +** DÉMISSIONS

NOMBRE DE DÉMISSIONS DANS LE 2ND DEGRÉ PUBLIC ENTRE 2008 ET 2018

Sources : DEPPA-MEN, Bilans sociaux et note d'information 20-18, avril 2020

**STOP**

**EN GRÈVE LE 26 JANVIER**

# SOMMAIRE

## News p. 2

- Et pendant ce temps là...
- Toutes et tous en grève le 26 janvier

## Édito p. 3

- 2021, l'année des luttes collectives
- Adhérer au SNEP-FSU

## Actions p. 4

- Agir pour que 2021 ouvre de nouveaux horizons

## DHG p. 5-6

- DHG 2021 : un combat pour l'école et l'intérêt général !
- Voter contre les DHG insuffisantes pour construire une école de la réussite !
- Toujours plus d'élèves et toujours moins de classes !
- L'éducation, quoi qu'il en coûte... Vraiment ?
- Le « kit DHG » un outil pour lutter

## Corpo p. 7-8

- Mon barème j'y veille !
- Pas d'éducation sans moyens
- Avant les soldes, les promotions...

## DOSSIER : SEMAINE DE L'EPS p. 9-16

- Une mobilisation à amplifier
- La semaine en chiffres
- Les productions du SNEP-FSU
- Des actions sur tout le territoire
- L'EPS dans les médias
- Lettre à Jean-Michel Blanquer : Le plus grand club de sport en France, c'est l'EPS !
- Suites... aller au bout et ne pas fléchir...

## Actualités p. 17

- Équipements apprendre à nager : un acquis indispensable à concrétiser !
- La « revalo », parce que nous le valons bien !

## Péda p. 18-21

- Spécialité « éducation physique, pratiques et culture sportives » : un programme qui se précise ?
- Suite au crash test du CCF, un cri professionnel
- Le sport a besoin de l'EPS

## Interview p. 22

- Irène MARGARITIS, cheffe de l'unité de l'évaluation des risques liés à la nutrition et du volet activités physiques et sédentarité à l'ANSES

## Centre EPS et Société : une nécessité que vous ignorez ! p. 23

## Actualités p. 24-27

- Éco syndicalisme
- Le 26 janvier, l'EPS dans l'action
- Coordination en danger : la profession vent debout !
- 2021, le début d'une nouvelle aventure pour jeunesse et sports ?
- Université maltraitée, étudiant-es en danger, personnel épuisé - urgence !
- Les sacrifiés de la macronie

## ADHÉRER AU SNEP-FSU EST DONC UN ENGAGEMENT UTILE... EN VOILÀ UNE BONNE RÉOLUTION

Rappel concernant les impôts : 66% du montant de la cotisation est un crédit d'impôt. Pour les déclarations aux « frais réels », la cotisation est à inclure dans les frais.

Le SNEP-FSU, le syndicat de celles et ceux qui veulent améliorer l'EPS, l'école et les droits de chacun.e ! ■



## ÉDITO

## 2021, L'ANNÉE DES LUTTES COLLECTIVES

Entre crise sociale, crise économique, écologique, politique, démocratique, sécuritaire, sanitaire, ... confinement, déconfinement, couvre-feu, etc., rien ne nous aura été épargné en 2020 ! Une année difficile sur bien des plans, tant professionnels que personnels. Le ras le bol est fort et les fêtes de fin d'année qui, traditionnellement, permettent de se ressourcer, n'auront pas permis le bol d'air suffisant pour retrouver un certain allant.

Il était temps que cette sombre année se termine et que s'en profile une nouvelle. Espérons que 2021 sera de meilleure facture même si cette nouvelle année ne débute pas sous les meilleurs auspices.

Le cadeau laissé par Blanquer avant les vacances nous laisse entrevoir une année qui sera rude. Plus de 1 800 postes supprimés dans le second degré avec un contexte de hausse significative du nombre d'élèves, une augmentation équivalente du nombre d'heures supplémentaires..., aucun doute, le ministre travaille bel et bien à l'amélioration de nos conditions de travail...

Dans le même temps, le localisme que nous dénonçons avec la réforme du lycée et du baccalauréat, franchit un cap supplémentaire avec le projet d'une nouvelle loi. La loi 4D comme Décentralisation (transfert de compétences de l'État vers les collectivités territoriales), Déconcentration (délégation des moyens et des pouvoirs de décision de l'administration centrale aux services extérieurs de l'État), Différenciation (attribuer par la loi des compétences spécifiques à une collectivité territoriale, ou la capacité des collectivités territoriales à exercer de manière différente une même compétence), Décomplexification... Cette loi aurait déjà un impact très direct sur la santé scolaire qui serait transférée aux collectivités territoriales, mais on peut également y voir le projet de réforme de l'Éducation Prioritaire qui sera expérimenté à la prochaine rentrée avec allocation différenciée des moyens, disparition, à terme, des labels et de tout ce qui s'y rapportait au bénéfice des enseignants...

Par ces quelques exemples, sans parler d'une revalorisation dont on ne voit rien venir ni même d'une refonte des métiers suite au Grenelle de l'Éducation qui nous fait craindre le pire, on voit bien que l'année 2021 ne sera pas de tout repos...

Pour autant, loin de tout défaitisme, de tout fatalisme, ce sera par les luttes que nous saurons mener, tous ensemble, que nous pourrons peser sur l'avenir. Alors, je vous souhaite une bonne année à toutes et à tous, une année enthousiasmante, riche en travaux collectifs, débarrassée du poids de la pandémie pour le retour à une vie « normale » et une année qui voit la réalisation de vos vœux les plus chers !

[benoit.hubert@snepfusu.net](mailto:benoit.hubert@snepfusu.net)

# AGIR POUR QUE 2021 OUVRE DE NOUVEAUX HORIZONS

Depuis 2017, l'élection d'E. Macron et la nomination de J.M. Blanquer à l'Éducation Nationale, on ne peut pas dire qu'il y aura eu des moments de satisfaction ou d'espoir au sein du système éducatif comme ailleurs. Après nombre de réformes largement contestées, une gestion de la pandémie erratique et chaotique..., les dernières orientations visant une soi-disant revalorisation sans parler de contrepartie, tout en en parlant quand même avec d'un « Grenelle de l'Éducation », une refonte de l'Éducation Prioritaire, avec la perte future des labels et une allocation différenciée de moyens, un comité de pilotage du « sport à l'école » sans les acteurs, le projet de loi 4D qui aboutirait à la décentralisation de la santé scolaire vers les collectivités territoriales..., viennent parachever un ensemble de transformations délétères de l'Éducation Nationale.

La revalorisation promise n'aura pas lieu. Seuls les débuts de carrière connaîtront une très légère amélioration, 69% des enseignants ne toucheront rien ! Sans perspective vers une loi de programmation pluriannuelle, cette « revalorisation » ne restera qu'une communication de plus. Les besoins de personnels dans le second degré sont criants, notamment au regard de l'augmentation du nombre d'élèves. A la rentrée 2020, toutes les heures supplémentaires n'ont pu être consommées, les enseignants étant déjà au maximum de leurs possibilités. Pourtant, à la rentrée 2021, ce seront encore 1 883 postes qui seront supprimés et autant d'heures supplémentaires réinjectées... Depuis 2018, la saignée aura été de 7 490 postes...

Pour l'ensemble de ces raisons et bien d'autres encore, l'intersyndicale FSU, FO, CGT Educ'action, SNALC, Sud Éducation, SNCL appelle à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer une grève le mardi 26 janvier pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation. Elles engagent les personnels à construire, dès maintenant, une



dynamique de mobilisation par des actions locales, réunions, motions et courriers collectifs auprès des IA-DASEN, des Recteurs, des élus, du gouvernement, etc.

“

*La revalorisation promise n'aura pas lieu, 69% des enseignants ne toucheront rien !*

”

Les organisations CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, MNL, FIDL se sont réunies en intersyndicale et ont décidé d'impulser un processus de mobilisations et d'initiatives tout au long du mois de janvier et début février pour la préservation et le développement de l'emploi et des services publics, contre la précarité.

Le plan de relance affiché par le gouvernement n'est en rien un plan de rupture

avec les politiques de casse de l'emploi, de pression sur les salaires et sur les conditions de travail et d'affaiblissement de la protection sociale. Il plonge une grande partie de la population, et notamment la jeunesse, dans la précarité et la pauvreté. Les réformes successives, fortement contestées, facilitent les licenciements et les suppressions de postes dans le privé comme dans le public. Là encore, ni plan de relance, ni plan de rupture, mais la poursuite du même objectif libéral de casse de l'appareil productif et des services publics. Dans ce contexte, les attaques liberticides du gouvernement se multiplient.

Ce processus de mobilisation s'appuie sur celles de la santé le 21 janvier, de l'Éducation Nationale le 26, de l'énergie le 28, engagées pour la défense et le développement du service public.

Les organisations appellent, dans une dynamique de convergences et de renforcement des luttes, à un temps fort commun interprofessionnel de mobilisations et de grève le 4 février 2021. ■

# DHG 2021 : UN COMBAT POUR L'ÉCOLE ET L'INTÉRÊT GÉNÉRAL !

À la rentrée 2021, dans le second degré, 43 000 élèves de plus sont attendus, le ministre prévoit 1883 suppressions d'emploi. Voici comment se prépare la rentrée après deux confinements pour nos élèves. La priorité à l'emploi et à l'éducation est bien loin.

## SERVICES PUBLICS ET ÉCOLE EN DANGER !

Pour qu'un service public (SP) fonctionne, il doit en avoir les moyens. Il en va ainsi de l'hôpital comme de l'école. Fermetures massives de lits, manque de personnels, surcharge de travail, dévalorisation salariale : pendant 18 mois le personnel hospitalier s'est mobilisé pour un SP de santé de qualité pour tous... la Covid-19 a révélé au grand jour un système sous tension faute de personnels et de moyens.

**Pour l'éducation, pour faire réussir tous les élèves, il faut :** des enseignants formés, des remplaçants, des effectifs par classe décents, des enseignants disponibles et pas sommés de travailler toujours plus (plus d'heures, plus d'élèves...). **C'est bien tout l'inverse qui se développe :** fermetures de classes, augmentation des effectifs, suppressions de postes, HSA, gel du point d'indice, ...

L'affaiblissement et le recul des SP laisse de la place au développement du marché et accentue les inégalités. C'est le projet porté par le gouvernement et le ministre : il est mortifère pour l'école publique. Dans

« l'école de demain » J.M. Blanquer annonçait la couleur : « *L'enseignement privé pourrait être un partenaire plus important du service public par sa capacité à expérimenter et à accompagner certains des grands enjeux sociaux et sociétaux* ». Tout est dit, l'avenir n'est pas le SP !

## DES HSA NON RÉALISÉES ? LE MINISTRE S'ENTÊTE !

Pour « compenser » les suppressions d'emploi, le ministre injecte massivement des heures supplémentaires. Nous le savons tous, jamais des HSA ne remplaceront des emplois, que ce soit à l'école ou à l'hôpital : elles dégradent les conditions de travail, le rapport aux usagers, augmentent le taux de chômage ! Avec le décret instituant la 2<sup>nd</sup>e HSA imposable, 18 millions d'euros ont été abondés pour les HS l'an passé, mais 66% de cette somme n'ont pas été consommés<sup>(1)</sup>. Les personnels, bien que souhaitant gagner plus, n'en peuvent plus de travailler plus ! L'urgence est à la baisse des effectifs/ classe et à la revalorisation salariale. Le ministère sait que ces HSA ne seront pas toutes consommées, mais il s'enferme dans son dogme.



## DES MOYENS POUR LA RÉUSSITE DE TOUS !

La période des DHG est donc incontournable et devra être un temps fort pour qu'usagers et personnels demandent les moyens pour la réussite de tous. **La période de crises multiples que nous vivons appelle à un renforcement des services publics et des solidarités :**

- Peut-on décemment supporter l'augmentation des effectifs par classe, le fait de ne pas avoir de dédoublements, alors que nos élèves ont vécu deux confinements ?
- Peut-on décemment supporter le « moins d'emploi » à l'éducation nationale alors que de nombreux étudiants n'ont pas de débouchés et qu'il faut plus d'adultes dans les établissements ?
- Peut-on décemment supporter les HSA qui masquent l'emploi, dégradent les conditions de travail et de salaire ?

**Poser les questions, c'est déjà y répondre : à l'offensive !** ■

[alain.decarlo@snefsu.net](mailto:alain.decarlo@snefsu.net)

(1) rapport du Sénat 9/11/2020

## VOTER CONTRE LES DHG INSUFFISANTES POUR CONSTRUIRE UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE !

Les besoins pour assurer la réussite de tous les élèves doivent occuper une place centrale dans les débats des établissements. La DHG c'est la préparation de toute une année d'éducation. Les débats et votes doivent avoir lieu, sereinement, démocratiquement en commission permanente et au Conseil d'Administration.

Le SNEP-FSU appelle à investir les conseils d'administration comme espaces de lutte pour gagner plus et mieux d'école pour toutes et tous. Nous appelons à réaliser des contre-propositions qui partent des besoins éducatifs (dédoublements, effectifs par classe, refus des HSA qui masquent l'emploi et dégradent les conditions de travail...), au lieu de s'adapter à une enveloppe horaire qui ne cesse de diminuer.

**Dès la rentrée, nous vous invitons à :**

- Poser des heures d'information syndicale pour informer sur les enjeux et construire une réflexion commune.
- Développer les liens avec les représentants des parents et des élèves au CA.



- Exprimer les besoins par disciplines.
- Préparer des actions qui devront aller au-delà du CA (manifestations, grèves...).

Il faut exiger un vote du tableau de répartition des moyens par disciplines (TRMD) dès le CA de janvier/février, pour exprimer les besoins et peser sur les choix budgétaires.

Voter contre des DHG insuffisantes, si possible avec les parents, en portant des alternatives, est une étape importante pour refuser les régressions annoncées pour la rentrée prochaine et ouvrir des perspectives de progrès.

Chaque établissement doit mener l'action, qui se fédérera nationalement le 26 janvier par la grève et les manifestations, pour obtenir un tout autre budget pour la rentrée 2021. ■

[fabrice.allain@snefsu.net](mailto:fabrice.allain@snefsu.net)

# TOUJOURS PLUS D'ÉLÈVES ET TOUJOURS MOINS DE CLASSES !

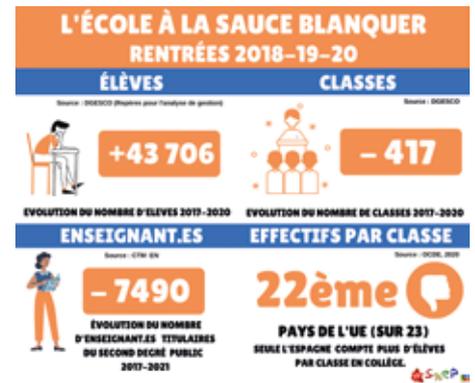
On le sait, le nombre d'élèves par classe agit directement sur la réussite des élèves (DW.SCHANZNACH, 2014). C'est d'ailleurs la raison qui a poussé le gouvernement à dédoubler les classes de CP-CE1 en éducation prioritaire, pour rattraper notamment son retard sur les autres pays de l'OCDE. Mais pour réaliser ces dédoublements, il supprime des postes de RASED (1<sup>er</sup> degré) et accentue la saignée dans le secondaire. Pourtant, ce qui est valable pour le primaire, l'est aussi pour le secondaire. D'autant plus suite aux confinements vécus par nos élèves.

En 3 rentrées préparées par J.M. Blanquer, 43 706 élèves de plus ont été accueillis dans le secondaire, associé à la suppression de 417 divisions<sup>(1)</sup> ! Les classes sont de plus en plus chargées, la réussite de tous et de toutes est mise en danger, nos conditions de travail dégradées.

Notre enquête de rentrée a montré que 3/4 des collèges connaissent des classes à plus

de 28 élèves, 4/5 des LGT des classes à 35 ou plus ; mais aussi qu'en Éducation Prioritaire certaines classes dépassent les 25 (jusqu'à 28) et que les regroupements réalisés en EPS en LP portaient parfois l'effectif à plus de 35 ! La France est d'ailleurs classée avant dernière des 23 pays européens membres de l'OCDE concernant la moyenne des effectifs par classe en collège.

Pour la rentrée 2021, en parallèle des 1 883 suppressions de postes, le ministère attend 43 000 élèves de plus, les effectifs par classe vont encore gonfler... La seule limite qui semble exister pour l'administration est celle du rapport de force imposé par la mobilisation des personnels et des usagers. Si des actions dans plusieurs établissements ont permis l'an passé l'ouverture d'une classe, cela ne doit pas se faire au détriment des autres établissements. C'est pourquoi nous appelons à agir partout, pour permettre les ouvertures de classes nécessaires sur tout le territoire.



**Le plafonnement des effectifs par classe doit être une revendication portée haut et fort dans tous les établissements !**

[etienne.allot@snepsfu.net](mailto:etienne.allot@snepsfu.net)

(1) bilan de rentrée 2019 et 2020 du ministère

## L'ÉDUCATION, QUOI QU'IL EN COÛTE... VRAIMENT ?

Le ministre Blanquer clame haut et fort qu'il a augmenté le budget du MEN d'1,3 milliard d'euros, que les enseignant.es vont être revalorisés.es... Mais au regard des richesses produites, l'investissement dans l'éducation baisse !

La Dépense Intérieure d'Éducation (DIE) met en relation l'investissement éducatif avec l'évolution des richesses produites (PIB). La DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) fait état, dans une note de décembre 2020, d'une DIE de 160,5 Mds pour 2019, soit 6,6% de la richesse produite. Elle était de 6,7% en 2018, et baisse de 0,1% de PIB en un an (2,4 milliards). Par rapport aux années 1990, c'est même un point de PIB en moins, la DIE représentant en 1997, 7,7 % du PIB. Pour se rendre compte de l'évolution, si la France

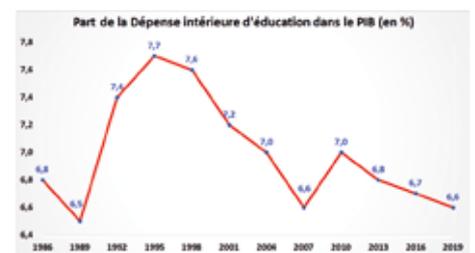
consacrait aujourd'hui le même pourcentage de PIB qu'en 1997, il y aurait 24,2 milliards d'investissements supplémentaires... soit quasiment un tiers du budget de l'Éducation Nationale (le Budget du MEN prévu pour 2021 est de 74,5 Mds) !

Relativement à la richesse produite, l'investissement dans l'éducation diminue. Par contre, question inégalités, la France reste parmi les meilleures ! Si les richesses ne manquent pas, le PIB augmente constamment, leur répartition est de plus en plus inégalitaire. Selon une étude d'octobre 2020, la fortune cumulée des milliardaires français est passée de 82 milliards de dollars en 2009 à 442 milliards de dollars en 2020. Depuis 2010, la fortune des milliardaires français a augmenté de 439%...

D'autres choix pour l'école sont possibles et

s'imposent. Faisons de l'Éducation une vraie priorité en exigeant un investissement à la hauteur. **En perspectives :** Moins d'élèves par classe, des dédoublements quand cela est nécessaire, plus de personnels recrutés, mieux formés et mieux rémunérés, plus et mieux d'équipements... Les idées ne manquent pas pour faire réussir nos élèves...

[sami.hamrouni@snepsfu.net](mailto:sami.hamrouni@snepsfu.net)



**LE « KIT DHG » UN OUTIL POUR LUTTER :**

- projet de déclaration au CA, de motion...
- arguments pour les effectifs par classe, les HSA...
- IMP et primes
- Propositions de courriers et d'actions
- Calculateurs de DHG
- Textes sur le fonctionnement du CA...

**Site du SNEP-FSU, rubrique : « Agir dans l'établissement »**

Pour vous aider, coordonner et amplifier les luttes : contactez votre section départementale et académique du SNEP-FSU !

## MON BARÈME J'Y VEILLE !

Janvier est une étape décisive dans le processus des mutations Inter puisque c'est la période d'affichage des barèmes. Les services des rectorats ont procédé à l'intégration des différents éléments dans le logiciel qui va permettre l'attribution d'un barème. Comme vos élu.es ne sont plus consulté.es en groupe de travail pour vérifier la justesse des situations, il importe que chaque demandeuse et demandeur de mutation Inter vérifie que le barème retenu est bien celui qui correspond à sa situation. En cas d'erreur, il est encore possible d'intervenir pour la faire corriger par l'administration. Si tel est le cas, nous vous conseillons de vous adresser à votre section académique du SNEP-FSU pour obtenir aide et conseil pour contester. En tout état de cause, la période de contestation est limitée à 15 jours entre la date d'affichage des barèmes et la remontée prévue au ministère le 30 janvier.

Viendra ensuite le temps de l'attente du verdict des résultats prévus le 3 mars. On espère sans incident à l'image de ce qui s'est produit avec l'épisode des confirmations de demandes. Alors que la LTFF a été justifiée au nom de la simplification et de la RGPD (protection des données personnelles), des dossiers de collègues ont été transmis à des listes de collègues dont on ignore le périmètre. C'est un nouveau bug informatique qui ne nourrit pas la

confiance. Le SNEP-FSU mettra à disposition de l'ensemble des demandeurs et demandeuses de mutations Inter, sur son site, un formulaire de contact avec la section académique du SNEP-FSU de l'académie obtenue afin de préparer les vœux Intra.

Nous serons également à vos cotés en cas de recours sur la décision défavorable de l'administration. Comme l'an dernier, nous accompagnerons tous les collègues qui nous solliciteront.

Dans le contexte des nouvelles dispositions de la loi dite de Transformation de la Fonction Publique, les élu.es du SNEP-FSU ont toujours la capacité d'intervenir

et vous aider dans vos démarches grâce à leur expertise sur le mouvement et leur disponibilité.

Le gouvernement a décidé d'écarter les élu.es des instances et place ainsi les fonctionnaires dans une totale opacité concernant les opérations de gestion de la carrière et donc sans aucune garantie de respect de l'équité de traitement. Nous vous invitons à porter avec le SNEP et la FSU l'exigence de l'abrogation de la loi TFP. La grève du 26 janvier sera l'occasion de le faire entendre collectivement notre voix. ■

[polo.lemonnier@snepfusu.net](mailto:polo.lemonnier@snepfusu.net)



## PAS D'ÉDUCATION SANS MOYENS

Le Mépris du ministère n'en finit plus : « *Le projet de loi de finances prévoit une réduction de 1 800 emplois d'enseignants du second degré public, compensée par l'équivalent de 1 847 ETP en HSA. Par conséquent, le schéma d'emplois sera sans impact sur les moyens d'enseignement.* ». Voici ce qui est écrit dans le document présenté aux organisations syndicales lors du comité technique ministériel du 16 décembre 2020.

Alors que dans 10% des établissements il manquait un professeur d'EPS à la rentrée 2020, que toutes les HSA ne sont pas absorbées et que ce sont plus de 43 000 élèves supplémentaires qui sont attendus à la rentrée 2021, quasi toutes les académies perdent en postes (27 aca-

démies sur 31), et certaines qui perdent en nombre, sont des territoires déjà très en difficulté (Lille, Créteil).

Le remplacement par le ministère des Equivalents Temps Plein (ETP) en postes (HP) par des ETP en HSA est une nouvelle dégradation pour les enseignants mais aussi pour les élèves. Les enseignants, en plus de leur service, sont aujourd'hui accaparés par de multiples tâches et ne peuvent pas absorber les heures supplémentaires, s'ils veulent faire leur travail sérieusement dans l'intérêt des élèves. Ce sont des milliers d'heures qui sont perdues chaque année faute de création d'emplois dans l'Éducation Nationale. Le ministère a beau jeu de dire que les heures postes sont compensées par des HS, cette manipulation a des impacts im-

portants sur les conditions de travail mais crée également de grandes tensions dans les établissements entre collègues, avec la hiérarchie, mais aussi avec les parents.

D'autre part, le ministère garde depuis la rentrée 2020, 350 ETP pérennes pour des éventuelles surconsommations d'académies, alors que certaines sont exsangues.

Au final, ce sont 1 883 postes qui sont supprimés et 1 800 ETP en HSA qui sont injectés. Cette dotation qui entraîne de facto de nouvelles dégradations des conditions de travail et d'apprentissage pour les élèves à la rentrée 2021 est une raison de participer à la journée de grève du 26 janvier. Il faut donner les moyens à l'école d'assurer ses missions ! ■

[coralie.benech@snepfusu.net](mailto:coralie.benech@snepfusu.net)

# AVANT LES SOLDES, LES PROMOTIONS...

## LE CALENDRIER

Les lignes directrices de gestion prévoient que « Les personnels sont informés individuellement de leur promouvabilité », mais il vaudra mieux vérifier par soi-même les calendriers !

Toutes les promotions (hors classe, classe exceptionnelle, échelon spécial, liste d'aptitude) seront normalement terminées dans toutes les académies, le 30 juin 2021. Il faudra une vigilance de tous et toutes sur les arrêtés de promotion. Ils seront en effet publiés par les académies et seront un outil pour vérifier le respect par les rectorats et le ministère des barèmes des promouvables.

Attention, pour les listes d'aptitude agrégé, les candidatures se feront du 1<sup>er</sup> au 21 février 2021 !

## LA HORS CLASSE POUR TOUTES ET TOUS : UNE RÉALITÉ OBTENUE PAR LA MOBILISATION SYNDICALE !

Le nouveau barème mis en place par PPCR ainsi que les contingents permettent enfin de concrétiser le mandat du SNEP-FSU d'un accès de toutes et tous à la hors classe et surtout d'un accès au dernier indice de la hors classe. Que ce soit pour les professeurs d'EPS ou les agrégés, la totalité de la profession, sauf opposition motivée du recteur, de la rectrice, pourra être promu à un rythme plus ou moins rapide de quatre ans. Avant la mise en place de PPCR, les écarts entre collègues pouvaient être bien plus importants. L'augmentation des contingents à 18% devrait encore fluidifier cet accès, même si l'augmentation du nombre de contingents sera minime. A titre d'exemple, nous avions 1 123 promotions possibles l'année dernière, avec une augmentation du ratio à 18% cela aurait pu être 1 188. Les promotions devraient se faire autour de 175, 165 points. Pour savoir à quelle échéance, vous serez promu, nous vous invitons à contacter vos commissaires paritaires académiques et à leur transmettre votre fiche syndicale.

## SUR LA CLASSE EXCEPTIONNELLE : UNE TRIPLE VIGILANCE

Il faudra tout d'abord une première vigilance sur le suivi de votre candidature, car le ministère a supprimé l'avis des CAPA sur la classe exceptionnelle et nous ne pourrions faire modifier les erreurs au préalable si vous ne nous avez pas transmis votre fiche syndicale. Celle-ci devient donc un outil maintenant indispensable pour que le SNEP-FSU puisse vous défendre, suivre votre situation et faire corriger les éventuelles erreurs.

Deuxième vigilance sur votre candidature : il n'y aura plus nécessité de candidater au premier vivier, les agents éligibles seront automatiquement intégrés au tableau d'avancement. Il faudra là encore vérifier que vous avez bien été intégré !

Enfin il sera nécessaire de vérifier votre barème et si celui-ci correspond à votre ancienneté ainsi qu'à l'appréciation posée par le recteur, la rectrice. En cas de désaccord, là encore il faudra contacter le SNEP-FSU de toute urgence.

Sur les possibilités de promotions de cette année, nous n'avons pas encore connaissance de celles-ci, mais elles ne seront pas en augmentation et seront bien insuffisantes au regard des nécessités et des attentes de la profession. Le ministère a fait le



choix de conserver un système avec deux viviers complètement inadaptés aux carrières dans l'Éducation Nationale et qui crée nombre d'injustices. Les personnels qui ont passé une carrière entière au service de l'Éducation Nationale ont besoin d'être pleinement considérés et non maltraités comme ils le sont par ce système en deux viviers.

## CONTESTER L'APPRÉCIATION FINALE DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : UNE POSSIBILITÉ À UTILISER SANS MODÉRATION !

La campagne 2019-2020 des rendez-vous de carrière a été prolongée de plusieurs mois pour permettre que le maximum de rendez-vous de carrière puisse se passer en présentiel. Les appréciations finales doivent être transmises au plus tard le 15 janvier. Nous constatons encore cette année que les évaluateurs, évaluatrices ne font pas ce qui est prévu réglementairement et dans l'esprit du PPCR, c'est à dire une évaluation la plus objective possible et exempte de quotas.

Nombre de remontées nous font dire qu'au lieu de laisser les rectorats appliquer, lors de la CAPA d'avancement d'échelon les 30% d'accélération d'un an, les évaluateurs/évaluatrices dévoient cette évaluation et jouent un jeu qui n'est pas le leur, qui ne fait qu'engendrer déceptions, aigreurs et rancœurs inutiles.

Rappelons-le, aucun quota n'a à être appliqué sur le positionnement dans les items ou sur l'appréciation finale, mais certains, certaines semblent encore feindre de l'ignorer.

Il est donc plus que nécessaire d'utiliser la possibilité de contestation de l'appréciation finale. Contactez vos commissaires paritaires académiques pour vous aider. Attention, vous aurez un mois après la notification pour rédiger votre courrier de contestation !

## L'ÉCHELON SPÉCIAL : UN NOUVEAU BARÈME EN FAVEUR DE LA PROFESSION

Le nouveau barème pour l'échelon spécial est un progrès par rapport au précédent et privilégiera les collègues les plus avancés dans la carrière. Pour autant, il est nécessaire que, conformément aux lignes directrices de gestion et au fonctionnement de l'échelon spécial, les rectorats privilégient les collègues les plus proches de la retraite. C'est à cette seule condition que l'échelon spécial pourra profiter au plus grand nombre ■

[benoit.chaisy@snepfsu.net](mailto:benoit.chaisy@snepfsu.net)



# DOSSIER SEMMAINE DE L'EPS

## EDITO

### Une mobilisation à amplifier

La semaine de l'EPS, initiée par le SNEP-FSU, aura connu un succès indéniable. Toutes les actions envisagées n'ont pu se réaliser compte tenu du contexte sanitaire, mais cette semaine aura été l'occasion de manifestations diversifiées pour mettre en avant les problématiques de l'EPS et du sport en France. Cette mise en exergue des questionnements autour des temps de pratique, des enjeux sociaux, sociétaux, de santé publique, d'installations sportives mais aussi de reconnaissance de la discipline et de ses personnels a été largement relayée dans les médias nationaux et régionaux. Elle doit maintenant faire l'objet de rebonds pour que la prise de conscience amène des réponses concrètes.

Fort de cette première étape et de l'exposition médiatique de cette semaine, il nous faut maintenant convaincre les décideurs, les politiques, l'administration... de changer de braquet pour revaloriser l'Éducation Physique et Sportive au sein du système éducatif. Le processus entamé doit donc s'enrichir de nouvelles phases revendicatives dans des formes qu'il reste à construire, mais aussi en s'engageant dans les mobilisations construites comme celle du 26 janvier, pour continuer ce travail de conviction nécessaire et marquer le paysage éducatif de l'empreinte primordiale des pratiques physiques sportives et artistiques à l'école.

Loin d'être une lutte corporative, cette bataille pour l'éducation complète des jeunes a une visée transformatrice de l'École, pour que tous les aspects de la culture soient enseignés à la hauteur de l'importance qu'ils ont dans la construction et la vie d'une société. Dans cette période de crise sanitaire, on voit combien la culture est un bien commun qu'il nous faut défendre pied à pied et promouvoir, tant elle ne représente pas un secteur de profit utile à la relance dans l'esprit de nos dirigeants et du libéralisme. Il y a donc devant nous un défi et un combat idéologique à mener pour transformer l'École et au-delà, la société.

L'EPS, le Sport Scolaire, le Sport méritent une tout autre considération et une tout autre place dans notre société, à nous de la revendiquer et de l'imposer !

Benoît HUBERT - Secrétaire Général

# LA SEMAINE EN CHIFFRES



**30 000**

**plaquettes diffusées**

Députés, sénateurs, parents d'élèves,  
fédérations sportives, institutionnels, élus...



**85**

**communiqués  
et conférences de presse**  
sur tout le territoire



**64**

**initiatives en France**  
en présentiel et/ou distanciel



**47**

**passages médias recensés**  
Presse, radio, télé...



**+ 3 000**

**rencontres**

(profs d'EPS, étudiants, parents, élus...)



**7**

**questions écrites posées  
à l'Assemblée Nationale**  
demandant plus et mieux d'EPS !

Nous n'avons pu rendre compte de toutes les initiatives dans cette publication. Vous retrouverez toutes les vidéos, conférences, articles de presse, radios, télévisions ... sur le site <http://www.semaineeps.snepfsu.fr>

# LES PRODUCTIONS DU SNEP-FSU



## LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, NOS SALLES DE CLASSES

Ce retour sur l'activité syndicale menée par le SNEP FSU Bordeaux mêle témoignages de militants et interviews de collègues. Cette vidéo montre qu'il est possible de faire évoluer « nos salles de classes » pour une EPS de qualité.



## L'EPS DANS LE PREMIER DEGRÉ

Le SNEP FSU Bordeaux donne la parole à Pascal GRASSETIE, formateur EPS à l'INSPE d'Aquitaine, à des professeurs des écoles et militant.es du SNUipp FSU. L'EPS dans le premier degré nécessite formations initiale et continue de qualité, amélioration des conditions matérielles et affirmation du rôle fondamental de la discipline.

## CONFÉRENCE HISTOIRE DE L'EPS

Cette visio-conférence sur l'Histoire de l'EPS, organisée par le SNEP-FSU en lien avec le STAPS de Bordeaux a réuni 90 participants, dont une grande majorité d'étudiants. Jean LAFONTAN a croisé les

enjeux historiques, le contexte politique, syndical et ainsi démontré que l'histoire de l'EPS ne peut faire abstraction de l'engagement permanent de la profession pour sa reconnaissance en tant que discipline.



## INTERVIEW CROISÉE EPS – MILIEU SPORTIF ASSOCIATIF

Interview croisée des dirigeants et des professeurs d'EPS ayant participé aux tournois inter-collèges sur Floirac et Cenon (Gironde). Pour tous, permettre l'accès du plus grand nombre aux pratiques physiques sportives et artistiques illustre la complémentarité de l'EPS et du monde sportif.



## LA SEMAINE DE L'EPS DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

Le SNEP-FSU Aix-Marseille a interviewé Cédric VASSENAIX, professeur d'EPS au collège G. Péri de Gardanne et secrétaire départemental des Bouches-du-Rhône, sur les besoins pour améliorer l'EPS et rendre la jeunesse plus sportive.

## Live national pour une jeunesse plus sportive

Mercredi 9/12, nous avons réuni de nombreux invités pour échanger sur les besoins de la jeunesse en termes d'activité physique et sportive. Dans un premier temps, nous avons abordé l'état de santé des jeunes, notamment suite à la crise sanitaire. A ce titre, le temps d'EPS apparaît plus que jamais déterminant pour que chacun acquière une culture des APSA, mais aussi pour donner des habitudes de pratiques. Dans un second temps nous avons échangé sur les liens possibles entre les temps scolaire et les loisirs sportifs.

**Une soirée riche qui appelle des suites.**

Nous remercions encore nos invités :

Alexander Schischlik, Responsable de la Section Jeunesse et Sports de l'UNESCO, Jean-François Toussaint, Professeur de physiologie à l'université Paris-Descartes, Directeur de l'IRMES, Cathy Giscou, Vice-Présidente de la Fédération Française de Basket-Ball, Emmanuelle Bonnet-Ouladj, Co-Présidente de la FSGT, Tony Estanguet, Président de Paris 2024 (soutien apporté par vidéo)



# DES ACTIONS SUR T



## Nancy

### PLUS D'EPS POUR NOTRE JEUNESSE !

Sur la place Charles III de Nancy, nous avons invité la population à pratiquer des activités sportives et à se prononcer sur nos propositions lors d'une votation. Cette animation a reçu un accueil plus que favorable de tous les publics rencontrés (jeunes et moins jeunes). Plus de 100 réponses en 2 heures à la votation citoyenne... toutes positives !



## Grenoble

### FORMER DES CITOYENS SPORTIFS ÉCORESPONSABLES, C'EST POSSIBLE !

Une journée de réflexion a été organisée autour des problématiques d'urgences sociale, sanitaire et environnementale. Les 90 participants et les intervenants issus des champs sportifs, médicaux et éducatifs ont appelé la profession à s'engager humainement et pédagogiquement pour relever les défis qui fragilisent toute l'humanité. Permettre à tous les jeunes d'étudier les APSA pour adopter un mode de vie plus sportif, plus actif et respectueux de l'environnement est une nécessité



## Toulouse

### 100 KM POUR L'EPS

Plus de 50 personnes ont participé à l'action du SNEP FSU Toulouse, reliant la préfecture de Foix au siège de France 3 Toulouse. Pluie et vent ne les ont pas découragées. Quand il le faut, les profs d'EPS savent mouiller le maillot ! Un succès tant physique que médiatique (France3, La Dépêche, France Bleu...). Une journée qui a redonné du punch à l'ensemble des présents !



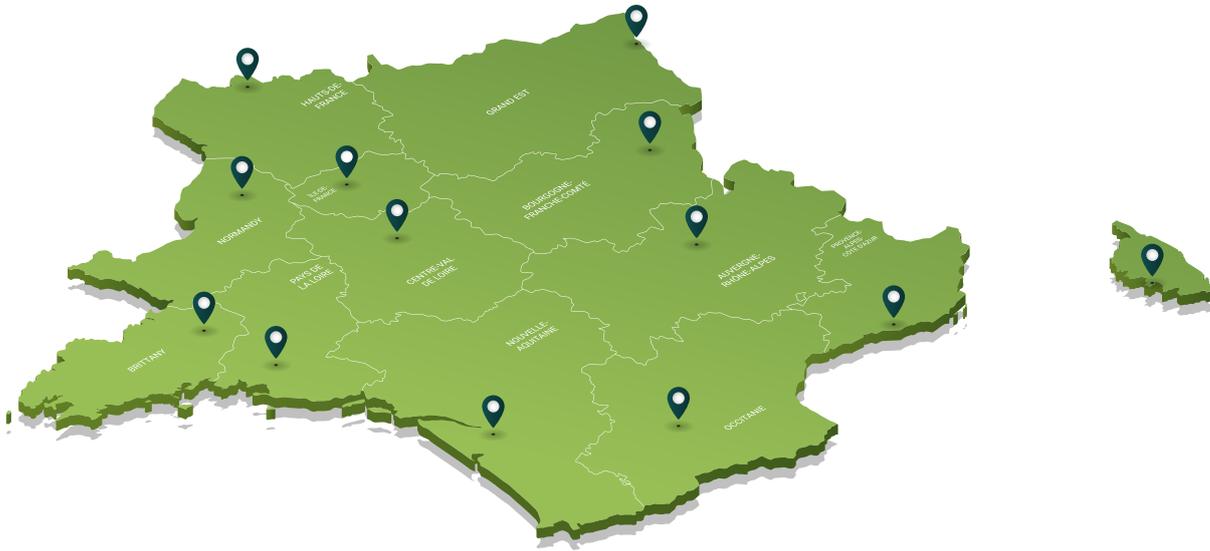
## Nantes

Le SNEP-FSU Nantes a proposé aux équipes EPS de porter les revendications pour l'EPS de demain. De nombreuses équipes ont « mis en image » les 10 mesures de la plaquette de la semaine de l'EPS. Améliorer le métier, permettre à chaque élève de réussir, une belle ambition. Merci à elles !





# OUT LE TERRITOIRE



## Guadeloupe

Le SNEP-FSU Guadeloupe a publié un communiqué de presse par jour sur le thème « Une semaine pour lier la parole aux actes » : Installations sportives, conditions d'enseignement, besoins en personnels titulaires, formation premier degré, sections sportives... Le vendredi 11 décembre, une conférence de presse a été organisée pour clore la semaine (photo). L'écho médiatique a été important.



## Pour une EPS fondamentale !

Des rencontres, stages et visios se sont déroulées concernant la certification, les contenus programmatiques, les réformes Lycées et LP comme par exemple à Dijon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Nice, Lyon, Versailles, Caen... Des moments incontournables de rassemblements professionnels pour (re)construire l'EPS de demain.

## Equipements sportifs et EPS Table ronde en visio-conférence

### Équipements

De nombreuses rencontres ont été organisées concernant les équipements sportifs et les piscines (Montpellier, Rouen, Caen, Reims, Aix-Marseille, Amiens). Ces temps d'échanges ont permis de discuter des propositions portées par le SNEP-FSU et de mettre en perspective les actions nécessaires pour une EPS exigeante et de qualité. Elles ont débouché sur de nombreuses interpellations d'élus.

### Sport scolaire

Suspension des rencontres, difficultés pour les entraînements, généralisation de la réforme lycée sont au cœur des préoccupations professionnelles. Plusieurs visios (Versailles, Poitiers, Caen...) ont réuni animateurs d'AS, cadres UNSS, chefs d'établissements et parents, chacun pouvant apporter un éclairage spécifique. « Les plus en EPS » (sections sportives scolaires, options...) ont été abordés en tant que facteurs de dynamisation des AS. Le sport scolaire : un élément incontournable à dynamiser pour développer une jeunesse plus sportive.



# L'EPS DANS LES MÉDIAS



Jeudi 10 décembre 2020

## TRIBUNE (L'Humanité)

### Lettre à Jean-Michel Blanquer. Le plus grand club de sport en France, c'est l'EPS !

Par Christian Couturier, secrétaire national du SNEP-FSU (Syndicat National de l'Éducation Physique et sportive)

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale,

Vous souhaitez développer la pratique sportive et vous vous résignez à annoncer comme principale mesure « Bouger 30 minutes par jour ». Convenons ensemble que ce n'est guère motivant, ni pour les adultes, et encore moins pour les enfants. Bouger... pensez-vous vraiment qu'on puisse en faire un objectif dans la vie ? C'est à croire que vous sous-estimez le fait d'être à la tête d'une institution qui, entre autres, enseigne une discipline qui s'appelle l'éducation physique et sportive (EPS). Ce sont 12,5 millions de pratiquants, dont 2 millions de volontaires dans le cadre du sport scolaire, encadrés par 30 000 enseignants qualifiés dans le secondaire. C'est, dans le cadre de ces enseignements qui sont aussi « artistiques » (dances et arts du cirque), une initiation sportive à grande échelle. Le plus grand club de gymnastique, de basket, d'athlétisme... c'est l'école ! Or, étonnamment, au lieu de vous appuyer sur cet « héritage » pourtant bien réel a contrario de celui, hypothétique, de 2024, vous préférez communiquer sur « Bouger 30 minutes » ? Vous préférez dégrader la formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, moins 50% de formation en EPS suite à votre réforme, dégrader la place de l'EPS aux examens (suppression de l'épreuve EPS au diplôme national du brevet – DNB –, suppression de référentiels nationaux au baccalauréat), augmenter toujours plus le nombre d'élèves par classe qui empêche de s'occuper de tous et toutes... Le bon sens voudrait que la nation développe ce qu'elle maîtrise déjà : une structure solide qui pourrait faire plus et mieux si on lui en donnait les moyens. S'assurer que le volume de pratique des jeunes augmente, c'est d'abord renforcer l'obligation scolaire et augmenter les horaires pour tous. Le passage à 4 heures de la maternelle au lycée serait une étape formidable, car, dans ces 4 heures, les enseignants ne font pas seulement « bouger » les élèves. Ils leur enseignent une véritable culture sportive et artistique. C'est ensuite libérer le mercredi après-midi pour une pratique encore plus massive du sport scolaire. C'est enfin engager un travail entre État et collectivités territoriales, pour assurer la construction et la rénovation d'équipements sportifs qui font actuellement défaut pour un accès égal sur l'ensemble du territoire. Voici quelques-unes des 10 mesures portées par la profession des enseignants d'EPS que nous mettons au débat durant la Semaine de l'EPS. Monsieur le ministre, vous avez l'opportunité de marquer durablement de votre empreinte l'avenir sportif de ce pays, en mettant en accord vos déclarations et vos actes. Vous savez les répercussions que ces mesures pourraient avoir à terme en matière de santé, de culture, de valeurs, pour tous et toutes. N'hésitez plus.

**France Bleu****"Les profs d'EPS relient Foix à Toulouse à vélo pour sensibiliser à l'effort physique chez les jeunes"****La Croix****"Le sport fera partie des enseignements de spécialité au baccalauréat"**

Le ministre Jean-Michel Blanquer a annoncé, mardi 8 décembre, que l'éducation physique et sportive pourra être prise comme spécialité et compter ainsi parmi les quatre épreuves finales au baccalauréat. Dans un premier temps, cependant, seule une centaine de lycées sera concernée.

**Place GRE'NET****"Une Semaine de l'EPS pour lutter contre la sédentarité qui gagne du terrain"****France info (la1ere.francetvinfo.fr)****"Une semaine de l'EPS : pour lier la parole aux actes"****Dernières Nouvelles d'Alsace****"Une semaine d'EPS pour lutter contre l'illettrisme physique"**

Christophe Ansel, membre du bureau Académique du SNEP-FSU Strasbourg, interviewé par la télévision des Dernières Nouvelles d'Alsace, lors de l'Ultra Marathon proposé par la section académique.

**Ouest France****"Maine-et-Loire. Un syndicat alerte sur la fragilisation du sport à l'école"****20 minutes****"Surpoids, inégalités, classes surchargées... Les profs d'EPS s'inquiètent pour la santé de leurs élèves"****L'humanité****"Faire bouger les ados : les profs de sport montent au créneau"**

Les enseignants du SNEP-FSU s'inquiètent du manque de professeurs et d'activité physique des enfants sur les temps scolaires.

**La dépêche.fr****"Lot-et-Garonne : le SNEP-FSU 47 alerte sur « la fragilisation de l'EPS »"****Sud Ouest****"Dordogne : il manque des professeurs de sport, selon le SNEP-FSU"**

Sylvie Auriault, co-secrétaire départementale du SNEP-FSU Dordogne, lors de la conférence de presse.

**Le Dauphiné libéré****"Éducation : « Pas assez de moyens pour le sport » pour ces profs haut-alpins"****Corse Net Infos****"Semaine de l'Éducation physique et sportive : pour le SNEP/FSU le compte n'y est pas en Corse"****Actu.fr****"Trop d'écrans, risque d'obésité : nos enfants doivent-ils faire plus de sport à l'école ?"****L'Est républicain****"Faire bouger les ados : les profs de sport montent au créneau"**

Evelyne Tellier, secrétaire départementale du SNEP-FSU du Doubs, interviewée par l'Est républicain

**Telegrenoble.net « le JT »****"Les profs d'EPS inquiets – Grenoble"**

Yann Queinnec, secrétaire départemental du SNEP-FSU de l'Isère a été interviewé au JT de la chaîne telegrenoble le 08/12/2020

**Imaz Press Réunion****"Les professeurs des écoles moins bien formés à l'EPS pour la rentrée 2021"**

Les horaires alloués à l'éducation physique et sportive dans la formation des professeurs des écoles (PE) vont diminuer de près de 63% à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de La Réunion, pour la rentrée 2021.

**Le JDD****"Covid-19 : les profs de sport poussent un cri d'alerte et veulent un plan d'urgence"****Sud Ouest****"Gironde : une semaine pour mettre en avant le sport à l'école"**

Les militants du SNEP-FSU Gironde en action pour revendiquer la construction de piscines

**L'alsace.fr****"Mulhouse : les cours d'EPS en temps de Covid, c'est du sport !"**

Dans le cadre de « La semaine de l'EPS », focus sur la façon dont se déroulent les cours d'éducation physique et sportive en temps de Covid-19 dans un établissement d'éducation prioritaire, le collège François-Villon à Mulhouse.

**...ET AUSSI****DE NOMBREUSES INTERVIEWS RADIOS :**

Canal B (Rennes), Wit FM (Bordeaux), Guadeloupe 1<sup>ère</sup>, France Bleu Occitanie...  
Tous les articles de presse, télés et radio sur le site : [semaineeps.snepsfu.fr](http://semaineeps.snepsfu.fr)

# SUITES...

## ALLER AU BOUT ET NE PAS FLÉCHIR...

L'année 2021, comme de tradition sous J.M. Blanquer, ne commence pas sous les meilleurs auspices. En dehors de la gestion chaotique de l'épidémie, le ministère continue son travail de sappe sans prise en compte d'une réalité de plus en plus difficile. Loin de travailler à améliorer les conditions de travail, il supprime à la rentrée prochaine 1 800 postes et réinjecte en équivalent temps plein autant d'heures supplémentaires... De nombreux postes d'enseignants d'EPS risquent donc encore de disparaître, démontrant l'absence d'ambition pour notre discipline et le déni des enjeux importants autour de la pratique physique. Certes,

sous la pression, le travail pour un enseignement de spécialité et pour la création de bacs professionnels « métiers du sport » est entamé et cela représente une avancée qui reste à concrétiser, mais ces dispositifs ne répondent pas à l'ensemble des besoins pour tous les élèves dont nous avons la charge.

Il est donc nécessaire de développer encore les luttes et de continuer à porter l'ensemble des problématiques. Si au niveau national ce travail sera mené en rencontrant les différents acteurs du sport en France, en projetant des états généraux du sport, en développant de nouvelles initiatives... c'est au plan local que beaucoup se jouera.



Dans chaque établissement, bassin, département... il est nécessaire de faire remonter les besoins avec l'appui des parents d'élèves, des élèves et de nos partenaires. A titre d'exemple, si chaque lycée revendique la création d'un enseignement de spécialité, démonstration sera faite du besoin de pratique, du besoin de plus et mieux d'EPS... si dans chaque collège, on réclame que les enseignements spécifiques en éducation physique et sportive soient, comme dans toutes les disciplines, valorisés au diplôme national du brevet, on montrera que l'EPS n'est pas une discipline simplement contributive à d'autres apprentissages, si chaque établisse-

ment porte les nécessaires améliorations de conditions de travail (effectifs, installations...) nous montrerons qu'il ne peut y avoir d'enseignement de qualité sans conditions améliorées, etc. Ces batailles, loin d'être anecdotiques, multipliées sur l'ensemble du territoire ne pourraient être ignorées et auraient un impact non négligeable chez les décideurs.

Chacune des actions nourrira l'ensemble et permettra, à terme, de faire bouger les lignes. Il n'y a que par des actions collectives, menées de concert que nous rendrons lisible et visible notre volonté d'améliorer, de revaloriser, de développer notre discipline au bénéfice des élèves.



## Remerciements

Dans un contexte sanitaire compliqué, nous tenons à remercier tous les participants à cette semaine de l'EPS : parents, élus, UNESCO, médecins, chercheurs, cadres de l'UNSS, chefs d'établissements, fédérations sportives, collègues, étudiants... Nous tenons aussi à tirer un coup de chapeau aux militants du SNEP-FSU qui ont permis la réussite de cet événement, un vrai défi dans la période !

# ÉQUIPEMENTS

## Apprendre à nager : un acquis indispensable à concrétiser !

**Q**ue ce soit le dispositif « J'apprends à nager » du Ministère des sports et le plan interministériel « Aïssance aquatique » du MENJS initié en avril 2019, ou encore la « Conférence de consensus d'aisance aquatique » en janvier 2020 qui a réuni 40 experts (Inspection générale EPS, ministère des sports, formateurs, délégué ministériel aux JOP 2024, FFN, ...), la priorité d'apprendre à nager bute sur un écueil de taille : le manque de bassins couverts et leur répartition inégale sur le territoire !

Après les multiples rapports parlementaires depuis 2002, ceux de la cour des comptes, du ministère des sports ou de la FFN, nous retiendrons quelques constats de la toute récente étude « Sport dans la ville 2020 » de l'Union Sport et Cycle (USC) et du rapport 2019 des Inspections Générales de l'EN et de la Jeunesse et Sports (IGEN et IGJS) « Pour une stratégie globale de lutte contre les noyades » :

- **Selon l'USC**, les français, à propos de l'offre d'équipements sportifs, attribuent à leur commune la note de 13,5/20 en milieu urbain et 10,6/20 en milieu rural. A la question « quels sont les équipements manquants dont vous aimeriez disposer », les piscines arrivent en 1<sup>ère</sup> position des réponses (29%).

- **Dans le rapport IGEN et IGJS**, ce sont 41% des français qui estiment que les piscines sont en nombre insuffisant. Plus de 48% des bassins de vie n'abritent pas de piscines couvertes, particulièrement dans les espaces péri-urbains qui ressemblent 22% de la population. Plus grave encore, dans les communes disposant d'un QPV<sup>(1)</sup>, le taux d'équipement est inférieur de 40% à la moyenne nationale.

83% des piscines accessibles au public appartiennent aux communes et EPCI, 3,5% à l'État, départements et régions. Dans un cas sur 10, ces collectivités territoriales s'appuient sur une délégation de service public, ce qui n'est pas sans incidences pour l'accès des scolaires, avec notamment un coût des entrées qui, même lorsqu'il est négocié, devient parfois prohibitif pour les collectivités en charge de la mise à disposition des équipements sportifs pour les scolaires. On a d'ailleurs constaté dans cette période de pandémie que certaines de ces piscines sont restées fermées aux scolaires, public jugé non « rentable » !

Alors qu'est-ce que les pouvoirs politiques attendent pour prendre des décisions financières ambitieuses pour enrayer ces inégalités et permettre de faire de la France une nation de nageurs ?

Les candidats aux prochaines échéances électorales départementales et régionales en 2021 et présidentielle en 2022, seraient bien avisés d'inscrire un plan de construction d'envergure de piscines dans leurs programmes !

[nathalie.francois@snefpsu.net](mailto:nathalie.francois@snefpsu.net)

(1) QPV : Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville

### LA « REVALO », PARCE QUE NOUS LE VALONS BIEN !

Le contexte économique, social et sanitaire pourrait inciter certains d'entre nous à mettre de côté nos revendications salariales.

Ce serait oublier que les jeunes professeurs entrent aujourd'hui dans le métier avec 1 350 € nets, oublier qu'en 10 ans nous avons perdu 17% de pouvoir d'achat, oublier que notre charge de travail n'a fait que croître, ne serait-ce qu'avec l'augmentation des effectifs de classe.

**Ce qui guide le SNEP-FSU** : une juste reconnaissance de notre métier et de nos carrières.

**Refusons le déclassement progressif de nos métiers et de nos conditions de travail.**

Dans la perspective du 26 janvier, dans le contexte actuel d'un grenelle de l'éducation sans plan réel de revalorisation, le SNEP-FSU continuera de porter des revendications pour améliorer les salaires et les conditions de travail<sup>(1)</sup>.

[coralie.benech@snefpsu.net](mailto:coralie.benech@snefpsu.net)

(1) voir dossier salaires sur [http://www.snefpsu.net/corpo/docs/Bulletin\\_revalo\\_def\\_1.pdf](http://www.snefpsu.net/corpo/docs/Bulletin_revalo_def_1.pdf)



# SPÉCIALITÉ « ÉDUCATION PHYSIQUE, PRATIQUES ET CULTURE SPORTIVES » : un programme qui se précise ?

Depuis l'annonce en octobre de la création d'une spécialité « Éducation physique, pratiques et culture sportives » au lycée, le SNEP-FSU suit attentivement le dossier, beaucoup de choses vont se jouer dans les semaines à venir. Le point en ce début janvier.

**M**i-novembre, le ministre a demandé au Conseil supérieur des programmes (CSP) d'élaborer un projet de programme pour cet enseignement et de formuler des recommandations pour sa mise en œuvre et son évaluation. Depuis, un groupe de huit experts se consacre à cette mission pour un texte fin janvier. Une consultation avec les organisations syndicales sera réalisée.

## LE NIVEAU 5 ATTENDU POUR LES ÉLÈVES

Pour le SNEP-FSU, cette spécialité doit permettre aux élèves d'approfondir une APSA par des apprentissages longs et rentrer dans une logique d'entraînement, à concilier avec une logique d'ouverture et de diversification. L'enjeu va être de permettre la construction de réels pouvoirs d'agir chez les élèves, incompatible avec une extrême polyvalence des pratiques et un éclatement permanent de l'enseignement. L'utilisation des repères des anciens référentiels de niveau 5 nous semble pertinente pour un niveau d'exigence nationale cohérent dans les APSA.

La place de l'enseignement théorique va être aussi soulevée. Il ne doit pas être déconnecté et doit être pleinement intégré aux pratiques. Des thématiques pourraient permettre de délimiter les champs de connaissances et les savoirs, nécessaires à

la poursuite d'études multiples dans l'enseignement supérieur. Cette spécialité doit être éclairée avec des champs disciplinaires divers (psychologie, sociologie, sciences politiques, histoire, technologie...). Cette spécialité se doit d'être un enseignement ouvert qui ne s'adresse pas seulement à des élèves qui veulent faire STAPS.

L'ouverture vers l'Association Sportive, la mise en projet autour de l'animation d'évènements marquants, l'importance de faire vivre aux élèves des « tranches de vie » sportives ou artistiques authentiques nous semble devoir être aussi des points marquants dans le programme de cet enseignement.

## UNE ADAPTATION INDISPENSABLE DU PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT OPTIONNEL

Dès la parution du programme de l'enseignement optionnel, le SNEP-FSU avait dénoncé son infaisabilité. A l'époque, ce projet voulait pallier l'absence d'un enseignement de spécialité. Un décalage énorme existait entre des exigences dignes d'une mini section STAPS (3 à 6 APSA à aborder, des thèmes d'études à présenter sous des formes diverses) et un volume horaire bien insuffisant pour les atteindre, sans parler du coefficient insignifiant pour les élèves.

Avec un enseignement de spécialité, l'enseignement optionnel doit se recentrer sur l'étude d'une ou deux APSA programmées sur le cursus, au choix des équipes, et répondre aux besoins du plus grand nombre d'élèves.

## UNE ÉVALUATION QUI RENTRE DANS LE CADRE DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS

Pour l'évaluation, cette spécialité va devoir rentrer dans le cadrage national de toutes les spécialités au niveau de l'organisation des épreuves, du grand oral, de la mise en place de jurys extérieurs. Un équilibre dans la notation va devoir être trouvé entre la pratique, l'oral et l'écrit. Le cadre est contraint pour devenir un enseignement de spécialité à « part entière ». Nous ne pouvons donc être « entièrement à part », mais le SNEP FSU revendique d'être « un peu à part » tout de même, afin de garder notre spécificité.

## 3 ÉTABLISSEMENTS PAR ACADÉMIE !

Nous considérons la création de cette spécialité comme une réelle victoire et une reconnaissance pour notre discipline. Pour l'instant, la voilure est limitée : seulement un à trois établissements par académie pourront ouvrir cet enseignement. Mais, dès l'année suivante, il faudra monter en puissance (engagement du ministère pour 2022). Tous les élèves qui désirent faire cette spécialité doivent pouvoir être en mesure de le faire dans l'établissement qui proposera cet enseignement, c'est la règle voulue par cette réforme du bac (que nous continuons à contester...), le libre choix des élèves, et donc pas de sélection ni de capacité d'accueil prédéfinie avant les vœux des élèves.

Nous invitons chaque établissement qui souhaite l'ouverture de l'enseignement de spécialité dans son lycée d'en faire la demande officielle. D'une part pour montrer l'intérêt des équipes EPS avec le soutien des élus au CA et des parents d'élèves pour cet enseignement, d'autre part pour imposer des critères de transparence sur les choix effectués. ■

[severine.bertrand@snepsfu.net](mailto:severine.bertrand@snepsfu.net)



# SUITE AU CRASH TEST DU CCF, UN CRI PROFESSIONNEL

Les premiers CCF viennent d'avoir lieu, un test grandeur nature face aux élèves, mais sans filet de protection !

La profession et le SNEP-FSU avaient pourtant anticipé les difficultés. En effet, au-delà de l'opposition idéologique sur le sens de cette nouvelle évaluation, notamment l'abandon de repères nationaux et la baisse de la part de la motricité, il ne fallait pas être grand devin sur les problèmes de faisabilité de cette véritable usine à gaz des « AFL » proposée, sans aucune mise à l'épreuve du terrain.

Il est regrettable que n'ait pas été retenue la demande de la profession d'un moratoire, action qui n'était pas une fin en soi, mais permettait temporairement de freiner une mise en œuvre aggravée par la crise sanitaire, au lieu d'aller droit dans le mur.

Durant la période succédant aux premiers CCF, le SNEP-FSU a multiplié les rencontres avec la profession : stages, visios, notamment durant la semaine de l'EPS, échanges de mails... Dans nos enquêtes lancées au niveau national et académique, par souci d'objectivité, nous avons voulu introduire de la nuance avec des échelles de positionnement. Or, pour les collègues, de nuance il n'y en a pas ! Les témoignages sont nombreux, plus affligeants les uns que les autres. Les enseignant(e)s d'EPS ont un besoin d'espace d'expression que seul le SNEP-FSU leur propose face à une situation devenue professionnellement insupportable. Ils n'en peuvent plus de cette « gabegie » des CCF, car à cette étape, désormais, la réalité n'est plus une fiction.

Soulignons que dans leur grande majorité les enseignants d'EPS, malgré les désaccords sur le fond et la perception d'un recul pour l'EPS, ont tenté d'appliquer au mieux les nouveaux textes avec une conscience et un investissement professionnels importants. Leurs bilans n'en sont que plus sincères et criants.

Le verdict des premiers CCF est sans appel, et à l'issue de ce « crash test », les enseignants d'EPS poussent un cri dont le SNEP se fait écho et que le ministère doit entendre.

## COLÈRE FACE AU MÉPRIS DE LEUR PROFESSIONNALITÉ PAR L'INSTITUTION

Après la première lame, au moment de la validation locale des fiches certificatives « sous liberté conditionnelle » est intervenue la deuxième lame au moment du CCF et ici, au contraire, l'institution a été absente, les enseignants se sont retrouvés en premières lignes, seuls face aux élèves à tenter de mettre en place ces CCF abscons et à devoir « justifier » certains éléments de notation. Comme climat de sérénité, on fait mieux !

Monte donc une froide colère accumulée vis à vis d'une inspection sourde et autoritaire. Selon les académies, le constat est à nuancer, pour preuve certains IPR lèvent le pied sur les dates de retour de fiches certificatives en lycée professionnel, mesurant le risque de se couper de la profession en défendant coûte que coûte l'indéfendable.

## RÉVOLTE FACE À LA PERTE DE SENS DU MÉTIER

Avec l'évaluation des AFL 2 et 3 au fil des séquences, l'évaluation permanente devient la préoccupation essentielle pour évaluer autre chose que la motricité, cœur de l'EPS. Le nombre de rôles imposés est déraisonnable et souvent artificiel, l'enseignant devient un « enrôleur ». L'activité humaine globale de l'élève est découpée à l'extrême.



De plus, tout ce qui s'enseigne ne s'évalue pas forcément, le sens du métier d'enseignant c'est avant tout de transmettre des savoirs afin d'émanciper.

## INDIGNATION FACE AUX ÉVALUATIONS RENDUES

Les barèmes jamais testés, sont ajustés en cours de cycle par nécessité, ce qui crée un malaise professionnel vis à vis des élèves. Sur les AFL 2 et 3, la discrimination constatée en fonction des profils socio culturels des élèves est importante et gênante ; les notes de 8/8 ne sont pas rares et augmentent de fait la moyenne de la note EPS globale, les élèves ne sont pas dupes ; de plus la subjectivité inhérente est problématique.

Avec le principe de réalité, celui de ne pas arriver à tout évaluer conformément à la fiche certificative validée, s'impose une « schizophrénie » dérangeante, avec l'évaluation pour de vrai (sur le terrain) et celle pour de faux (pour l'institution).

## TROP C'EST TROP, IL FAUT STOPPER LA MACHINE INFERNALE

Nous ne pouvons en rester à un cri professionnel qui ne serait qu'exutoire. L'écho doit être plus large, l'évaluation en EPS n'est pas la seule affaire des enseignants d'EPS, nous devons ouvrir les fenêtres de nos gymnases pour que parents, élus, nous entendent et sachent comment est évaluée l'EPS. La cour de comptes s'en est déjà émue... Nos élèves de terminales sans doute aussi...

Dans les lycées, il est nécessaire de consigner de manière écrite et plus officielle tous vos témoignages sur les nombreuses inepties constatées, afin que l'institution ne puisse dire : « on ne savait pas, on nous a rien dit » !!

Pour sortir de ce destin funeste pour l'EPS et dans l'exercice de notre métier que désormais la profession vit mal, les collègues s'interrogent : où va-t-on ainsi et jusqu'à quand ? Avec cette nouvelle étape, la demande de temps mort (moratoire), action bien comprise et relayée n'est plus d'actualité. Suite aux premiers CCF et aux constats négatifs quasi unanimes sur leur mise en place, malgré le travail conséquent déjà effectué par nombre de collègues, une remise à plat totale de ces nouveaux textes officiels s'avère nécessaire. Prochainement, le SNEP-FSU, vous proposera une série d'actions et d'outils pour qu'advienne un autre avenir pour l'évaluation en EPS dès la rentrée 2021. ■

[sebastien.molénat@snefsu.net](mailto:sebastien.molénat@snefsu.net)

# LE SPORT A BESOIN DE L'EPS

Le dispositif mis en place l'an dernier, dit « 2S2C » a réactivé un débat qui traverse l'EPS depuis qu'elle existe avec son « S ». Cette discussion, lorsqu'elle a lieu, repose sur la croyance, jamais démontrée, qu'en perdant son « S » la discipline serait mieux à même de se défendre contre des attaques visant à l'exclure du champ scolaire. Le SNEP-FSU reviendra dans les bulletins à venir sur quelques éléments de réflexion.

## LE SPORT ET SON AVENIR

Les travaux sociologiques, anthropologiques ont largement contribué à la compréhension de l'ampleur, la profondeur de la culture sportive dans l'humanité. Les raisons qui ont conduit le corps enseignant à peser sur l'action politique et le législateur à « sportiviser » l'Éducation Physique n'ont pas été invalidées culturellement et encore moins socialement. Pour ce qui est de la politique, aucun mouvement ou parti politique ne condamne la pratique sportive. Beaucoup d'organisations, dont notre syndicat, condamnent les perversions de cet espace/temps culturel. Jusque là, le sport n'échappe pas aux dérives de la société capitaliste, pas plus que les autres domaines culturels. Mais pourquoi faudrait-il, dans ce cas, renier la saveur du jeu, la compétition en tant que mode opératoire de rencontre, la camaraderie née de la pratique commune, etc. ?

Face au dopage, argent, nationalismes, violence... que le SNEP-FSU dénonce, quels choix convient-il de faire pour l'EPS mais aussi pour le sport ? Si les autres enseignements, de la maternelle à l'université, sont pensés et conduits pour transmettre une culture permettant de comprendre le monde et pouvoir continuer à le transformer (les élèves d'aujourd'hui seront les chercheurs, les ingénieurs, les ouvriers de demain et auront à peser sur leurs domaines professionnels), pourquoi le sport y échapperait ? Il faut affirmer dans ce contexte que les élèves d'aujourd'hui auront à faire des choix dans et pour la culture sportive (et artistique) de demain. Les priver des savoirs propres à cette culture, c'est les priver des moyens d'y arriver et abandonner complètement cette même culture à la barbarie sociale, au terrain clientéliste et affairiste.

Poser la question des enjeux pour l'EPS de demain c'est aussi poser la question de l'avenir du sport et de leurs transfor-

mations qualitatives pour une nouvelle étape de démocratisation.

## LE JEU, CE N'EST PAS PARCE QU'ON « S'AMUSE » QUE CE N'EST PAS SÉRIEX

La place du jeu dans le développement humain, dans l'individuation doit être rappelée<sup>(1)</sup>. La dimension ludique de l'enseignement des APSA est essentielle dans la conception que nous avons du développement de l'individu. La technicité, la complexité constamment enrichie du jeu, lieu de socialisation extra ordinaire et unique, « crée de l'enthousiasme de l'engagement par la gratuité de l'effort »<sup>(2)</sup>.

Si les cultures locales, sont une richesse, les éléments les plus universels au sens où ils sont partagés par la majeure partie de l'humanité, doivent constituer un des éléments fondateurs de l'enseignement.

Il s'agit de permettre la poursuite de la communication et le lien réel mais aussi symbolique avec le reste du monde. Cela n'empêche pas le combat citoyen et politique contre les récupérations contraires au sens démocratique de l'universalité du sport (violences sur et autour des terrains, violences des institutions, violences des états). L'universalité émancipatrice est ce qu'il nous faut préserver et renforcer face à la mondialisation capitaliste.

Mettre en avant le plaisir et la joie, dans l'apprentissage, dans le jeu, c'est bien mais c'est aussi insuffisant. Lorsqu'on s'engage dans le jeu car on y trouve du sens, on prend le risque de perdre. Cela arrive forcément. Occulter dans la réflexion sur le plaisir et la joie (d'une réalisation, d'une victoire, d'un geste) la frustration, la tristesse voire la douleur, serait une façon stérile de concevoir ces



émotions essentielles dans la pratique physique, sportive et artistique. En EPS, l'élève apprend à gérer ces émotions, à y trouver des appuis pour de nouveaux efforts. Le « travail » autour de ces émotions est ce qui permet à l'élève de s'inscrire durablement dans l'entraînement.

## LA CULTURE SPORTIVE SERAIT FIGÉE ?

Les règlements officiels des différentes fédérations sportives sont enrichis de plusieurs dizaines de règles nouvelles ou transformés chaque année. Certaines modifient le jeu de façon conséquente. Les pourfendeurs du patrimoine sportif agissent avec le fantasme d'un patrimoine définitivement figé. Au lieu de cela, nous pensons que la maîtrise des codes du jeu et le sens historique de son mouvement perpétuel, nourri par des progrès techniques des pratiquants<sup>(3)</sup> sont une voie d'avenir pour renforcer la place de l'EPS au sein des disciplines scolaires.

Une autre dimension reste à approfondir : l'idée du temps « libre », en dehors des différentes obligations, dont le travail, non pas à « occuper » mais bien à saisir pour s'enrichir (et donc se développer...). L'idée étant d'un temps « gratuit », « libéré », à utiliser pour des activités (sportives ou artistiques, entre autres) dans les-



quelles le sujet trouvera un intérêt supérieur. De fait, elles peuvent prendre une dimension très importante pour lui, bien plus que la simple dépense énergétique. Oui, l'École doit s'occuper de ces choses-là, compte tenu de l'importance qu'elles devraient revêtir et préparer chacun et chacune à des loisirs actifs.

## DÉDISCIPLINARISATION DE L'EPS

Le SNEP-FSU a dénoncé, depuis le 20 septembre 2019 (Texte action CDNE), ce qui a été nommé la « dédisciplinarisation » de l'EPS.

Pour nous, derrière la « dédisciplinarisation », il y a la « desportivisation ». Il n'y a qu'à lire les programmes en collège et en lycée et les nouveaux textes en LGT et en LP, pour s'en rendre compte. Cette « desportivisation » fait glisser l'EPS d'une « discipline » vers une simple activité scolaire. Supprimer le S ne serait qu'une aide à ce mouvement déjà engagé.

Glisser d'une discipline, avec un champ culturel identifié et respecté dans la production de son œuvre, ici la technique pour arriver au but de l'activité, vers une activité fondée par du transversal, c'est préparer la disparition scolaire de l'EPS. Car, pour faire du transversal, il n'y a pas besoin d'activité physique. Il est tout à fait possible d'être un bon citoyen, et ne pratiquer aucune activité physique. C'est pourquoi nous estimons que tout ce qui est visé en terme général ne peut l'être véritablement qu'au travers d'apprentissages spécifiques caractéristiques de l'identité disciplinaire.

Se connaître, c'est important. Or, il nous semble que nous nous connaissons toujours à travers une activité, bien précise,

cadre. Apprendre, se dépasser, réussir de nouvelles choses, en maîtrisant de nouvelles techniques, avec les autres y compris en jouant contre eux/elles, permet non seulement de se connaître mais de savoir qu'on peut réussir à se surpasser. Evidemment, cela s'articule avec tous les savoirs permettant de gérer les phases d'effort et celles dites de récupération.

L'EPS sortira renforcée si celles et ceux qui la « conduisent », à savoir les enseignants d'EPS, maîtrisent toujours plus les savoirs issus des pratiques sociales, sportives et artistiques, au lieu de les mettre à distance. Une haute maîtrise est importante pour pouvoir « didactiser » les pratiques dans le cadre scolaire.

Historiquement, le monde sportif s'est nourri des inventions pédagogiques de l'EPS. S'adresser à des élèves non volontaires a priori, dans des horaires restreints, avec des groupes importants, obligent les enseignants à un travail de haut niveau d'élaboration pédagogique dont les retombées peuvent s'avérer efficaces a fortiori dans les clubs ou les associations. Faudrait-il abandonner cette reconnaissance historique ? Au profit de quoi et pour viser quoi ? La profession doit se réapproprié le débat ! ■

[andjelko.svrclin@snepfusu.net](mailto:andjelko.svrclin@snepfusu.net)

(1) « L'homme ne joue que là où, dans la pleine acception du mot, il est homme, et il n'est tout à fait homme que là où il joue. » (*Lettres sur l'éducation esthétique de l'homme*, Friedrich von Schiller, 1795)

(2) Pierre PARLEBAS (dir.), 2016, *Jeux traditionnels, sports et patrimoine culturel*. Cultures et éducation

(3) Nous sommes conscients que la médiatisation extrême pousse les fédérations à adapter la compétition aux formats médiatiques mais il nous semble essentiel de ne pas passer à côté des raisons purement sportives, bel et bien existantes.



# INTERVIEW

Suite à la parution de l'avis de l'ANSES relatif à l'évaluation des risques liés aux niveaux d'activité physique et de sédentarité des enfants et des adolescents, le SNEP-FSU a interviewé Irène MARGARITIS<sup>(1)</sup>, cheffe de l'unité de l'évaluation des risques liés à la nutrition et du volet activités physiques et sédentarité qui a coordonné cette étude.

## Alain De Carlo : Selon vous, quels sont les éléments déterminants de l'avis rendu par l'ANSES ?

**Irène MARGARITIS :** Nous avons recou-  
pé de nombreuses données pour analyser  
le niveau d'exposition des jeunes à la sé-  
dentarité. Il est à retenir que les compor-  
tements sédentaires se développent forte-  
ment chez les jeunes.

66% des adolescents entre 11 et 17  
ans ont un niveau de sédentarité élevé  
(+ de 2h d'écrans / jour) et une activité  
physique faible (moins de 60 min.) c'est  
donc une population très exposée aux  
risques sur la santé.

Ces chiffres sont alarmants et pires que les  
hypothèses que nous faisons. Suite à la  
parution de cet avis, nous souhaitons aler-  
ter tous les acteurs qui œuvrent pour les  
enfants et les adolescents, de la nécessité  
d'agir : parents, élus, communauté édu-  
cative, éducateurs, intervenants...

## A. de C. : Quels sont les risques du dé- veloppement de la sédentarité et la faible activité physique pour la jeunesse ?

**I. M. :** Il y a tout d'abord des risques di-  
rects dès l'enfance et l'adolescence. Ces  
risques sont le développement du surpo-  
ids, l'obésité, un moindre bien-être psy-  
chologique. La sédentarité des enfants et  
des adolescents entraîne aussi de mau-  
vaises habitudes alimentaires ainsi qu'une  
altération de la qualité du sommeil déter-  
minante pour les jeunes. Il y a aussi des  
risques indirects et différés liés à ces pa-  
thologies : maladies cardio-vasculaires,

développement de certains cancers, syn-  
drome métabolique lié à l'obésité... Et le  
fait que les habitudes prises jeunes de-  
meurent à l'âge adulte !

## A. de C. : Le développement de la sé- dentarité touche-t-il tous les jeunes de la même manière ?

**I. M. :** Non, il y a de fortes inégalités so-  
ciales, mais pas uniquement. L'inactivité  
physique est un élément culturel, mais  
peut-être aussi dû à l'éloignement des  
installations sportives ou au sentiment  
d'insécurité à l'extérieur. Par exemple,  
les parents, de façon directe ou indirecte,  
vont parfois dissuader, notamment pour  
les filles, de sortir, au regard de cette in-  
sécurité « perçue ». Nous notons aussi un  
décrochage à l'adolescence de l'activité  
physique des filles. Il y a des explications  
sociétales mais cela est aussi dû aux évo-  
lutions physiologiques, corporelles et à  
l'image du corps fortement perturbée à  
cette période.

## A. de C. : L'avis évoque surtout l'adoles- cence. C'est un âge où il y a un décro- chage des licenciés en clubs, à l'UNSS, mais aussi moins d'EPS (2h/ semaine). Pensez-vous utile d'inciter davantage aux pratiques physiques à cet âge ?

**I. M. :** Si, pour des raisons méthodo-  
logiques, nous n'avons pas pu exploiter  
les données sur l'enfance, il est évident  
que c'est un âge indispensable en terme  
d'activité physique et d'éducation. Il  
faut tout faire pour développer l'activi-  
té physique dès le plus jeune âge. Mais

en effet, à l'adolescence, la baisse des  
horaires en EPS se réalise à un moment  
où elle ne devrait surtout pas diminuer  
! Si la phase de l'adolescence entraîne  
une baisse presque « naturelle » des pra-  
tiques, il faut que l'école fasse l'inverse  
pour contrebalancer.

Pour agir contre la sédentarité, il faut que  
l'activité physique et sportive ait une place  
plus importante dans notre société et tout  
au long de nos vies. Cela concerne évi-  
demment l'école (EPS), l'extra-scolaire  
(sport) et l'activité physique (déplacements,  
mobilités douces, marchabilité de l'es-  
pace urbain...). L'organisation du temps  
(scolaire/ extrascolaire, études...) et des  
espaces (urbanisme, équipements...) doit  
prendre en compte ces problématiques.

## A. de C. : Le SNEP-FSU a mis en place une « semaine de l'EPS » pour alerter sur la sédentarité et agir pour l'aug- mentation de la pratique physique et sportive dès l'école. Que pensez-vous de cette initiative ?

**I. M. :** C'est une bonne chose. Il est néces-  
saire d'alerter massivement car l'activité  
physique doit faire partie du quotidien. Le  
sport, l'activité physique et l'apprentissage  
des APS (EPS) sont à encourager dans la  
vie dès le plus jeune âge. L'éducation à  
l'activité physique (et donc l'EPS) doit faire  
partie de l'Éducation dans son ensemble.  
L'école est un vecteur déterminant pour ré-  
duire les inégalités sociales. Aujourd'hui,  
l'EPS reste le parent pauvre de l'École :  
mise de côté dans le système éducatif et  
avec des horaires trop faibles, alors même  
qu'au-delà des effets sur la santé, le déve-  
loppement de la motricité et l'activité phy-  
sique dans son ensemble bénéficie aux  
autres apprentissages. ■

*Entretien réalisé par Alain De Carlo*

(1) Irène MARGARITIS est professeure en STAPS et a été  
directrice de l'UFR STAPS de Nice pendant 6 ans. Elle  
est actuellement détachée à l'Agence Nationale de  
Sécurité Sanitaire (ANSES).

**Tableau 13.** Estimation des prévalences des niveaux d'activité physique (AP) et de sédentarité (SED) chez les 11-17 ans (Source Inca3)

Niveau de sédentarité (h/jour)	Niveau d'activité physique (min/jour)	
	AP < 60 min/j	AP > 60 min/j
Sédentarité < 2h/j	Classe C : 17 %	Classe A : 4 %
Seuil sédentarité = 2h/j		
Sédentarité > 2h/j	Classe D : 66 %	Classe B : 13 %

# UNE NÉCESSITÉ QUE VOUS IGNOREZ !

## EPS et société

**Présentons encore le Centre.** Ce n'est pas peine perdue car trop de collègues encore ne comprennent pas, d'abord, qu'en tant que syndiqué-es ils et elle reçoivent la revue ContrePied sans aucune autre contrepartie que d'être adhérent-e du SNEP FSU. Il suffit de l'ouvrir lorsqu'elle arrive... Normal. Le Centre en est sa création. Qu'en n'étant pas syndiqué-es, il est toujours possible de le devenir mais qu'il est aussi possible d'adhérer au Centre EPS et Société, pour la recevoir. Simple. Il n'y a aucune autre condition préalable que de payer l'adhésion. Enfin, qu'en étant syndiqué-e nous vous sollicitons cependant pour adhérer au Centre, sans que l'envoi du ContrePied soit menacée de suppression si vous ne faites pas la démarche, mais simplement pour compléter nos ressources et marquer votre attention à nos travaux. Simple encore, non ?

**Nos travaux.** Plus de 20 ans d'expérience. Une revue, ContrePied donc, qui a bouclé, son 55<sup>ème</sup> numéro avec le dernier consacré à la danse. Nous visons à explorer les questions professionnelles sous des angles multiples, à la fois proches des questions posées au quotidien et visant à embrasser des questions plus larges dans lesquelles la vie professionnelle s'inscrit. L'ambition est bien de porter le fer là où le débat est le plus essentiel, à savoir la promotion d'une EPS qui soit à la fois une réelle émancipation de tous les élèves et un intérêt professionnel sans cesse renouvelé pour ses enseignant-es. Notre dernier séminaire a engagé un débat public sur cette question précise de l'EPS ; plus de 1 000 inscrit-es, 700 connecté-es qui montre que de telles exigences de bataille polémique sont attendues car répondant à un besoin que la crise des programmes, des recrutements, de l'avenir professionnel, appelle. Et pourquoi n'en serait-il pas aussi ainsi lorsque la crise pandémique veut laisser croire que l'offre pléthorique d'internet a semblé présenter une alternative, une nouvelle anthropologie qui rendrait l'EPS désuète, sinon dépassable. On ne doit pas laisser évoluer le paysage idéologique au gré des focades qu'elles soient administratives ou pédagogiques et portées par ceux-là mêmes qui devraient garantir ces exigences républicaines que doit porter l'Ecole. Oui, notre orientation est d'affronter le débat d'idées dans toute son étendue. D'ailleurs, vous en conviendrez vous-mêmes, le Centre est la seule organisation à porter cette volonté parce que l'on sait que sans ces inépuisables débats, nos exigences ne se fraieraient un chemin tant la vérité est un combat. Tel est toujours l'objectif de notre ContrePied double « EPS et culturalisme » dont nous vous conseillons la lecture .

Nous entendons poursuivre ces travaux empiriques, exigeants, soucieux de pluralisme, animés de la volonté de souder toutes les volontés portées par des alternatives qui veulent faire du sport, comme création et fait social, un humanisme. Nous le mettons au cœur de l'EPS avec les pratiques artistiques. L'un et l'autre, pour nous, ne se retrouvent pas dans l'ineffable « sport ou art éducatif » vaillamment claironné par trop de thuriféraires crédules parce que ce n'est pas en tant que sport ou art éducatif mais en tant que sport ou art, tout simplement, qu'ils le sont. Cela demande beaucoup de travail et nous y sommes attelés.

Voilà les prolongements que votre adhésion va nourrir, n'en doutons pas, et que l'édifice « Centre EPS et Société » va continuer à animer inlassablement.

*Jean Lafontan, Président du Centre EPS et Société*

### EPS et société

## JE SOUTIENS !

Je suis syndiqué-e au SNEP, Je verse la somme de\* 10€ - 20€ - 30€ - 40€ - 50€ - Plus à préciser, \_\_\_\_\_

Je ne suis pas syndiqué-e au SNEP, Je verse la somme de\* 10€ - 20€ - 30€ - 40€ - 50€ - Plus à préciser, \_\_\_\_\_

Nom - Prénom : .....

Mél : .....

UNIQUEMENT pour les non syndiqué-es, Adresse postale : .....

.....

Code postal et ville : .....

## 2 possibilités pour régler :

Par chèque à l'ordre de « EPS et Société », à retourner au CENTRE EPS ET SOCIÉTÉ, 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS

En ligne sur notre site [www.epsetsociete.fr](http://www.epsetsociete.fr)



# ÉCO-SYNDICALISME

UN NOUVEAU SIGNE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : LA TEMPÉRATURE DE L'ANNÉE 2020 EN FRANCE SE CLASSE AU PREMIER RANG DES PLUS FORTES VALEURS MESURÉES DEPUIS 1900 PAR MÉTÉO FRANCE.

## CONVENTION CITOYENNE SUR LE CLIMAT (CCC) :

Il s'agit, selon nous, d'un référendum macronien qui masque l'urgence à agir et à planifier dès maintenant pour anticiper. Au point où nous en sommes, la lenteur nous fera perdre. La FSU demande l'inscription de la transition environnementale dans les perspectives d'une plus grande justice sociale. La FSU demande aussi la mise en œuvre des mesures préconisées par la CCC, mais elle ne voit rien de tel

dans les projets du gouvernement qui continue à démanteler, affaiblir les services publics et l'emploi public, qui sont pourtant des outils essentiels dans cette lutte contre les dégradations environnementales. Quel que soit le domaine, les principes fondamentaux des services publics sont mieux à même d'engager la transition écologique dans les perspectives de l'intérêt général et sans les pressions des marchés. Le gouvernement, à travers le projet de loi de finances 2021, a appliqué une fois de plus un régime de

rigueur à la fonction publique, à commencer par son propre ministère de la transition écologique (- 947 emplois !!!).

## « UN CLIMAT D'INÉGALITÉS » :

Un rapport inédit a été publié (décembre 2020 - cf site national rubrique outils/écologie) sur les impacts inégaux du dérèglement climatique en France par l'association « Notre Affaire à Tous », à l'occasion des 5 ans de la signature de l'Accord de Paris.

Celui-ci met en lumière le phénomène encore trop peu documenté des inégalités climatiques sur le territoire français. Il part d'un constat simple : 5 ans après la signature de l'Accord de Paris par la France, les actions ambitieuses en matière climatique se font toujours attendre et l'accélération du changement climatique pèse de manière inégale sur la population française. Il démontre les conséquences désastreuses de ce retard. Si le dérèglement climatique nous menace tous.tes, certaines populations et certains territoires sont plus exposés et plus vulnérables aux conséquences des changements climatiques. Ces inégalités climatiques peuvent être territoriales. D'autres inégalités climatiques sont le résultat de structures sociales inégalitaires. Par ailleurs, les conditions socio-économiques déterminent également la capacité des populations et des territoires à s'adapter aux changements climatiques. Les impacts différenciés du dérèglement créent ainsi des inégalités climatiques qui viennent renforcer des inégalités sociales déjà existantes. Ce qui rappelle au final le lien entre enjeux sociaux et écologiques et la nécessité d'une transition juste.

Pour conclure du côté syndical, salvons lors de la semaine de l'EPS, l'initiative du SNEP-FSU de Grenoble rassemblant plus de 100 collègues pour travailler sur le thème « EPS et sport scolaire - sport et transition écologique ».

[pascal.anger@snepsfu.net](mailto:pascal.anger@snepsfu.net)



**Pour nos salaires,  
Pour des emplois,  
Pour une EPS valorisée,  
Pour une école de la réussite  
de toutes et tous !**

**Le 26 Janvier  
L'Éducation Physique  
dans l'action !**



☞ **Revaloriser nos salaires une urgence !**

Depuis 2010, du fait du gel de la valeur du point d'indice c'est 20% de perte de pouvoir d'achat représentant près de 275€ par mois pour un enseignant en milieu de carrière.

Blanquer et sa revalorisation historique : 69 % des collègues écarté.es, des valorisations indemnitaires pour les débuts de carrière et une prime « informatique » de 150€ annuel.

Le SNEP-FSU revendique comme première étape le rattrapage immédiat des pertes subies depuis 2010 et l'attribution de 60 pts d'indice pour toutes et tous !

☞ **Doubler les recrutements !**

10% des élèves n'avaient pas d'EPS à la rentrée 2020, de nombreux remplacements ne sont pas assurés, les classes sont surchargées et une augmentation de 43 000 élèves est attendue à la rentrée 2021.

Blanquer refuse d'augmenter les recrutements et se permet de supprimer plus de 1800 postes dans le second degré en les compensant en HSA qu'on imposerait aux collègues déjà surchargé.es de travail.

Le SNEP-FSU revendique 1 500 recrutements par an sur 5 ans pour améliorer les conditions de travail des enseignant.es et d'apprentissage des élèves, la continuité et l'effectivité du service public sur tout le territoire et des perspectives d'emplois pour les étudiants !

☞ **Une discipline valorisée !**

Aucune évaluation spécifique au brevet des collèges, des programmes insipides, un éclatement du baccalauréat faute de repères nationaux, baisse horaire en LP...

Blanquer dit vouloir valoriser l'EPS, mais refuse nos propositions sur le DNB, sur les programmes, les horaires, la certification.

Le SNEP-FSU revendique en premier lieu l'augmentation des horaires d'EPS pour toute la scolarité. Il exige une refonte des programmes qui s'appuie sur la richesse des APSA, des référentiels nationaux pour les certifications dans le respect de la liberté pédagogique !



## COORDINATION EN DANGER. La profession vent debout !

**D**epuis la mise en place de l'IMP « coordination des APSA »<sup>(1)</sup>, le SNEP a mené une importante bataille (syndicale et juridique) afin que toutes les heures (heures-postes et HSA) soient prises en compte pour déterminer le plancher à compter duquel devait être attribuée l'IMP au taux annuel de 2 500 €.

Avec l'accord d'une douzaine de collègues de différentes académies, nous avons engagé des recours gracieux puis contentieux sur cette question. Malheureusement, tous les jugements ont validé la position du Ministère et des rectorats : seules les heures-postes (EPS et AS) doivent être prises en compte pour déterminer si un établissement assure plus de 4 équivalents temps plein (ETP).

Le professeur d'EPS coordonnateur d'un établissement de l'académie de Bordeaux, comprenant 4 collègues exerçant à temps plein et un collègue affecté sur un BMP de 3 heures-postes se voit refuser l'IMP au taux annuel de 2 500 € : le rectorat de Bordeaux – en totale contradiction avec la position ministérielle – justifie sa décision en considérant que les 5 enseignants d'EPS de ce collègue n'assurant pas tous un service en équivalent temps plein,

le taux annuel de l'IMP coordination des APSA est limité à 1 250 € !

Avec l'aide du SNEP-FSU, le collègue saisit le Tribunal Administratif de Bordeaux pour que soient respectés ses droits à bénéficier d'une IMP au titre de la coordination des APSA au taux annuel de 2 500 €, conformément à la position ministérielle.

**Dans son jugement, le Tribunal Administratif de Bordeaux vient récemment de fragiliser encore plus l'attribution de cette indemnité !**

Ne se prononçant pas sur l'objet du recours (l'application de la position ministérielle précisée dans la circulaire du 29/04/2015), il considère en effet qu'il convient d'apporter la preuve d'une « charge supplémentaire de travail »<sup>(2)</sup> dès lors qu'il y a plus de 4 enseignants d'EPS en ETP.

Le secrétariat national du SNEP est immédiatement intervenu auprès de la DGRH du Ministère. Après plusieurs relances, l'administration a fait savoir... qu'elle n'entend pas contester une décision qui leur est « favorable » ! Cette attitude - particulièrement choquante – s'inscrit dans une politique déli-

bérée qui vise à permettre la remise en cause du cadre national de la réglementation, avec – en plus – de nouvelles économies budgétaires sur le dos des personnels.

Le SNEP-FSU a décidé de poursuivre la bataille juridique<sup>(3)</sup> sans quoi nous aurons à l'avenir une jurisprudence qui ne manquera pas d'être utilisée par les Rectorats et les TA<sup>(4)</sup>. Mais cette action doit impérativement être adossée à la mobilisation importante de toute la profession !

Nous vous appelons donc à participer massivement à toutes les initiatives locales et nationales que le syndicat impulsera pour défendre cet important enjeu professionnel. ■

[maxime.deboqc@snepfusu.net](mailto:maxime.deboqc@snepfusu.net)

(1) Décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 et circulaire n° 2015 - 058 du 29 avril 2015

(2) Comme cela est le cas pour les autres missions donnant droit à indemnité.

(3) Pourvoi en cassation devant le Conseil d'État, puisque le TA de Bordeaux a jugé en dernier ressort (empêchant de fait la contestation de ce jugement sur le fond devant une Cour Administrative d'Appel).

(4) Nous sommes actuellement en attente d'un jugement du TA de Toulouse pour une affaire identique.

## 2021, LE DÉBUT D'UNE NOUVELLE AVENTURE POUR JEUNESSE ET SPORTS ?

Depuis le 1er janvier 2021, les personnels Jeunesse et Sports ont officiellement quitté les ministères sociaux pour intégrer de nouveaux services créés pour eux dans les rectorats et les DSDEN. Pour autant, les professeurs de sport et CTPS, qui sont avant tout des militants du sport ayant choisi un métier de passion, continueront à exercer leurs missions de Conseiller d'Animation Sportive (CAS) dans un service, de Conseiller Technique et Sportif (CTS) auprès d'une fédération, ou de formateur (FOR) dans un établissement public du sport (CREPS ou école nationale).

**Dans ce nouveau contexte, le SNEP-FSU reste mobilisé pour que :**

- ce rapprochement avec l'Education Nationale permette au ministère des Sports de renforcer sa position face à l'Agence Nationale du Sport, ce groupement d'intérêt public créé en 2019, habile dans

sa communication mais incapable de fonctionner sans les moyens (financiers et humains) du Ministère ;

- le service public national du sport en soit renforcé, grâce à des personnels JS valorisés et reconnus dans leur expertise technique et pédagogique, confortés dans leur statut de fonctionnaires d'Etat garants de l'équité entre les territoires, les publics, les disciplines sportives, travaillant en réseau au sein d'équipes régionales pour développer des projets sportifs ;

- les décideurs prennent conscience de la plus-value des agents JS et de la nécessité de procéder à des recrutements massifs (cf. baisse de 45% des effectifs JS ces 10 dernières années) en commençant par réouvrir les concours de professeur de sport dès 2021 (pas de concours organisé en 2019 ni 2020).

Telles sont les conditions nécessaires pour que le souhait du gouvernement consistant à « ren-

forcer la continuité éducative des politiques publiques dans et hors de l'école » soit exaucé.

2021 sera donc une année décisive pour Jeunesse et Sports. Est-on au début d'une nouvelle aventure visant à renforcer la place du sport dans la société, notamment au regard de l'objectif Paris 2024 ? Ou bien s'agit-il d'une nouvelle étape dans le démantèlement du service public du sport, avec la disparition programmée du ministère des

Sports comme annoncée par le Comité Action Publique 2022 ?

Evidemment, le SNEP-FSU milite en faveur du premier scénario et continuera à intervenir, aux côtés des agents, pour contrer les réformes délétères et obtenir de réelles avancées à la fois pour le Sport, l'EPS et le Sport Scolaire, au bénéfice des pratiquant.es actuel.les et à venir... ■

[gwenaelle.natter@snepfusu.net](mailto:gwenaelle.natter@snepfusu.net)



© Stéphane KEMPNALRE (Paris 2024)

# UNIVERSITÉ MALTRAITÉE, ÉTUDIANT-ES EN DANGER, PERSONNEL ÉPUISE - URGENCE !

« **U**rgence en STAPS » est aussi le Communiqué de presse (CP) travaillé et signé conjointement par l'ANESTAPS, le SNESUP-FSU et le SNEP-FSU. Ce CP est une première étape pour construire à terme une mobilisation, une sensibilisation afin d'obtenir du MESRI un plan d'urgence (Cf les revendications sur le site national dans la rubrique enseignement supérieur). La conférence des directeurs de STAPS (C3D) s'est dite prête à relayer notre CP.

Le contexte d'état d'urgence sanitaire et la situation que nous connaissons depuis mars 2020 pour les universités a mis en exergue le manque criant, scandaleux de moyens et surtout l'absence d'anticipation depuis mars 2020 pour commencer à atténuer les effets des mesures sanitaires prises par chaque université. Faute d'accompagnement, d'encadrement humain suffisant, d'espaces, d'aide matérielle et financière, nombre d'étudiant.es voire de personnels se trouvent en grande précarité de diverses natures (psychique, sociale, ...) provoquant de grandes difficultés et mises en danger.

L'enseignement à distance dit en distanciel versus numérisé – visio – « tutorialisé »... montre aussi ses limites dans les processus d'apprentissages et de réflexions. Le lien physique et d'interaction sociale dans les apprentissages reste central. L'enseignement des APSA en est l'exemple le plus criant. Celui-ci est encore permis en présentiel (certes dégradée) après demande dérogatoire et acceptation du président.e d'université. Cet enseignement à caractère pratique est reconnu comme participant au processus de formation universitaire des étudiant.es pour les STAPS et SUAPS (circulaire du 30/10/2020).

Après nombre de réunions et de contacts avec les collègues des STAPS et des SUAPS - grandes écoles (GE), représentant les 2/3 des 70 universités et nombre de GE, le bilan est un spectre très diver-

sifié de fonctionnements lié à l'autonomie de chaque université. Le sujet des examens en présentiel ou distanciel sur ce premier semestre est assez révélateur.

De plus, la situation de reprise progressive en présentiel début janvier, en particulier pour les étudiant.es de première année, avec une montée progressive jusqu'au 4/02 n'est pas à cette heure d'écriture vraiment assurée, au vu de l'évolution de la crise sanitaire et de l'avis du conseil scientifique du 22/12/2020. Une année blanche universitaire se profile-t-elle ? Ce qui questionne, depuis mars 2020, le niveau des formations en APSA malgré tout le dévouement des collègues, l'amé-

lioration des processus pédagogiques et le travail des étudiants. Cela ne nécessiterait-il pas pour la rentrée 2021, a minima, des moyens supplémentaires pour certaines mises à niveaux et des dédoublements de promotions ?

Pour exprimer cette urgence et ces moyens, le SNEP-FSU appelle les collègues à mettre en place les conditions d'une réaction collective de grande ampleur à travers les dates nationales déjà posées, le 26 janvier grève/mobilisations à l'Éducation nationale **et dans l'ESR** et le 4 février en interprofessionnelle. ■

*pascal.anger@snepsu.net*

## LES SACRIFIÉS DE LA MACRONIE

Lors de ses vœux à la nation, Emmanuel Macron, pareil à lui-même, a rendu hommage à toutes celles et tous ceux qui faisaient des sacrifices pendant cette triple crise sanitaire, économique et sociale, en oubliant l'ensemble des acteurs des services publics. Il ne se sera jamais posé en responsable de cette situation tragique. Une fois de plus, il s'enferme dans les certitudes de sa doxa libérale et de plus en plus autoritaire. Quand 10 millions de citoyens français vivent désormais dans la pauvreté et, qu'en parallèle, les milliardaires ont vu leur richesse progresser de 439% depuis 2009, n'y a-t-il pas matière à se poser des questions ? Tous les bons vœux n'y feront rien.

Il y a pourtant une solution qui permettrait de réduire drastiquement les inégalités qui sont devenues des gouffres entre les 1% les plus riches et le reste de la population. Car la théorie du ruissellement a vécu et tout le monde est bien obligé de constater que l'indécente accumulation capitaliste ne rejailit pas sur l'ensemble des citoyen.nes. Il faut donc, puisque la main invisible du marché évite soigneusement de partager les fruits de la production, mettre en œuvre une politique fiscale réellement redistributive.

Chaque année le gouvernement fait des choix budgétaires, tant en recettes qu'en dépenses. Chaque année, depuis trop longtemps, mais de façon amplifiée depuis l'avènement du jupitérien président, c'est toujours la même rengaine qui s'opère. On donne avec largesse les milliards sans contrepartie aux grosses entreprises qui en plus se permettent de licencier et, de l'autre côté, on rechigne à donner un coup de pouce aux bas salaires, se contentant d'attribuer une augmentation de 0,9%..., soit 15€ brut par mois. On comprend ainsi la largesse de la revalorisation salariale de Blanquer de 400 millions d'euros, qui écarte 69% des personnels quand on compare les 40 milliards du CICE. On comprend également la nouvelle saignée dans le second degré.

Sans faire de vœux, mais conscients des ressources disponibles pour assurer le bien commun et résolument convaincus, collectivement, que ce système inique ne peut plus durer, lors de cette rentrée portons ensemble cette exigence de justice sociale au travers des mobilisations qui s'ouvrent devant nous. Face à ces crises qui nous affectent et celles qui nous guettent si rien ne change, exiger le partage des richesses, c'est faire œuvre d'utilité publique. En 2021, devant tant d'indécents fortunes, peut-on encore laisser quelqu'un sur le bord du chemin ? ■

*polo.lemonnier@snepsu.net*

« **COMME NOUS,  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE !** »

*Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata, agents de la Fonction publique*

